

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXV

AVRIL 1929

No. 4

THOMAS-ANTOINE DE SAINT-VINCENT, BARON DE NARCY

—

Né à Québec le 26 avril 1727, du mariage de Henry-Albert de Saint-Vincent, baron de Narcy, et de Marie-Madeleine-Louise Levasseur.

Nous trouvons son histoire militaire dans un document préparé par lui-même et qu'il remit à M. Dubuc, chef du bureau de la Marine, à son arrivée en France après la perte du Canada.

“ En 1742, volontaire jusqu'en 1748, pendant lequel temps il a exactement rempli ses devoirs comme premier fusillier de sa compagnie sous les ordres de M. de Beauharnois, gouverneur général de la colonie.

“ En 1748, fait officier, il fut détaché tout de suite pour Michillimakinac en qualité de major d'un détachement de 300 hommes aux ordres de MM. de Saint-Vincent père et Saint-Luc Lacorne qui convoyaient pour le Roi les marchands faisant le commerce de ce poste où l'on n'aurait pu aller, les Sauvages massacrant et pillant ceux qu'ils rencontraient sur leur passage. Quelques-uns de ces barbares furent arrêtés sur la route et tenus sous bonne garde, selon les ordres qu'en avait reçus le commandant de son général. Arrivés au dit poste, ces prisonniers furent envoyés au gouverneur pour en disposer à son gré. Cette campagne ne fut que de trois mois.

“ De retour à Montréal le même automne, le sieur de Saint-Vincent fut détaché pour aller tenir garnison au fort

Saint-Frédéric, frontière du lac Saint-Sacrement, où les ennemis s'étaient établis. Il resta quelque temps dans ce poste, aux ordres de M. de Lusignan père, capitaine et chevalier de Saint-Louis, en qualité de second faisant fonction d'aide-major.

“ On le rappela pour le faire passer aux ordres de M. de Ramezai, commandant un détachement considérable de troupes détachées de la Marine, destinées pour l'Acadie et devant favoriser le siège de Port-Royal, que l'escadre de M. le duc d'Anville avait ordre de faire ; ce qui ne réussit pas, cette flotte ayant été dispersée par les vents au point de la voir ne plus se réunir.

“ En 1749, de retour de cette campagne, on le fit passer en qualité de second à la rivière Saint-Jean, même partie, commandant un détachement de cinquante hommes pour la route seulement aux ordres de M. de Boishébert sur le lieu. Cet officier fut insulté par un vaisseau anglais quoiqu'en temps de paix, dans ce passage, et se tira de ce mauvais pas avec honneur et à la satisfaction de M. le marquis de la Jonquière, son général, qui l'en félicita, comme vous le verrez par la lettre qu'il a l'honneur de vous adresser. Il était de la dernière conséquence pour la colonie que cet officier parvint à sa destination. Aussi hasarda-t-il tout pour remplir son objet. Il resta deux ans dans ce continent où l'on avait tous les jours l'ennemi sur les bras au sujet des limites, qui nous ~~maintenaient~~ dans le cas de fréquentes incursions dans cette par-
a, en quelque façon, occasionné une déclaration de guerre.

“ Il n'oubliera pas un trait dont il se fait honneur comme en rapporte dans son mémoire l'avocat de M. de Boishébert pour sa justification en l'affaire du Canada. Cet officier, commandant pour lors à la rivière Saint-Jean, baie Française, près les îles de Menagouis, voyant les armes du Roi insultées par la prise d'un vaisseau français dans le port et sous le pavillon de la nation par le capitaine Rhoss, commandant une frégate pour Sa Majesté Britannique, il fut délibéré, par conseil de guerre, que le sieur de Boishébert montant une chaloupe garnie de guerriers marcherait avec les Sauvages et quelques habitants français pour arracher à ce pirate l'avantage d'humilier la nation par cette prise. A cette fin, il

laissa le sieur de Saint-Vincent au fort, commandant un détachement de 80 soldats, quelques sauvages et habitants. Le feu de la mousqueterie et de l'artillerie du sieur de Saint-Vincent favorisa l'entreprise hardie du sieur de Boishébert au point de lui en assurer le succès, comme on peut le voir au dit mémoire de cet officier qui le cite en cette occasion.

“ En 1752, M. de la Jonquière, gouverneur-général, jugea à propos de rappeler le sieur de Saint-Vincent pour l'envoyer à Michillimakinac en qualité de second aux ordres de M. de Beaujeu, capitaine et chevalier de Saint-Louis, commandant en ce poste.

“ Remarquez qu'en ce temps les sauvages commettaient des choses affreuses sur la nation française. M. de Beaujeu, commandant, mit à même par ses ordres sages et prudents le sieur de Saint-Vincent de le seconder de toute sa vigilance pour parvenir à mettre ces mutins à la raison, ce qui réussit au gré de ses désirs.

“ En 1753, le sieur de Saint-Vincent reçut de nouveaux ordres de M. le marquis Duquesne pour aller prendre le commandement de Kamanestigoka, où les nations révoltées avaient obligé son prédécesseur de se tenir dans son fort sans oser en sortir. A son arrivée, il parla au nom du Roi à ces barbares, dont l'esprit difficile à manier lui donna des peines incroyables ; et ce ne fut qu'avec force marchandises et une extrême patience qu'il vint à bout de les remuer.

“ En 1755, il fut rappelé à Montréal par M. le marquis de Vaudreuil et partit de cette ville le deuxième jour de son arrivée pour aller rejoindre l'armée de M. Dieskau dans la partie du lac Saint-Sacrement où le feu de la guerre portait la désolation. Ce général malheureux y fut battu et blessé dangereusement, fait prisonnier et conduit à la Nouvelle-Angleterre. Nous perdîmes en cette occasion maints officiers de marque.

“ En 1756, M. de Saint-Vincent fut détaché pour aller au fort Carillon, aux ordres de M. le marquis de Montcalm. Pendant toute cette campagne, il fut employé au camp avancé en qualité d'officier-major des troupes de la Marine sous les ordres de M. de Raymond, capitaine et chevalier de Saint-Louis.

“ Dans le courant de cet été, les ennemis faisant des préparatifs considérables pour venir entamer notre armée d'observation, pour ce moment, nous les prévinâmes et marchâmes à eux avec un corps de troupes détachées des piquets de l'armée au commandement de M. de Saint-Vincent, qui prit le poste le plus avantageux pour le combattre, à la nouvelle de leur marche, mais, par un contretemps fâcheux, la présence de cet officier étant nécessaire au camp, il fut rappelé par ordre de M. le marquis de Lévis, pour reprendre ses fonctions dans l'état-major. Il fut remplacé à ce détachement allant à l'ennemi par le sieur de Corbière, son ancien, qui, gardant la position où il le trouva, eut l'avantage de trouver un corps de troupes et de le défaire, ce qui déconcerta le général des troupes britanniques et retarda ses opérations jusqu'à l'année d'ensuite. La façon délicate de penser du sieur de Saint-Vincent sur son rappel lui causa le chagrin de n'avoir pu en cette occasion se distinguer.

“ En 1759, la destination du sieur de Saint-Vincent fut la même et, toujours aux ordres de M. de Montcalm, il fut détaché plusieurs fois pendant l'été en qualité d'officier partisan sur l'ennemi dans le lac Saint-Sacrement aux ordres de MM. Villemonble de Beaujeu, de Repentigny et Martin, tous capitaines et chevaliers de Saint-Louis. Ces messieurs firent des merveilles dans différentes rencontres. Partout, l'ennemi fut battu avec un succès inespéré. Enfin, notre armée se mit en mouvement pour faire le blocus du fort George qui fut emporté le vingt-troisième jour de tranchée ouverte. L'ennemi, accablé de notre feu, fut obligé de capituler, mettre armes bas et recevoir nos conditions telles qu'elles furent. Après avoir remis un état des munitions de bouche et de guerre en la forme ordinaire, ce fort fut évacué. M. de Saint-Vincent fut chargé du transport des équipages et ustenciles de l'armée. Cette opération tirant à sa fin, on destina cet officier à tenir garnison au fort Saint-Frédéric où il passa l'hiver. Ce détail regarde les campagnes de 1758 et 1759.

“ En 1759 et 1760, il entra en campagne aux ordres de M. Bourlamaque, commandant les troupes de Sa Majesté en cette partie du lac Saint-Sacrement, sous les ordres de M. le marquis de Lévis, général en chef de ses armées en divers continents. Celle du lac Saint-Sacrement, aux ordres de ce

premier, en son absence, fut obligé de se replier à l'île aux Noix, embouchure du lac Champlain, sur les connaissances qu'il prit des forces de l'ennemi par le rapport de nos espions. La prudence exigeait qu'il prit ce sage parti et ce fut en ce moment qu'il donna ordre au sieur de Saint-Vincent de rester au fort de Carillon avec un détachement des troupes de la Marine, capitaine et sous-lieutenant du même corps, sous le commandement de M. de Bécourt, capitaine au régiment de la Reine, qui devait soutenir le siège de cette place. Nous fûmes canonnés et bombardés pendant cinq jours sans relâche et notre infériorité en tout genre mit le sieur de Bécourt dans le cas de suivre ses ordres de point en point. Il fit donc sauter le fort de Carillon, ce qui fut exécuté avec toute la précision possible. La retraite se fit de nuit et dans le meilleur ordre. Le sieur de Saint-Vincent fut chargé par son commandant de ramasser les traîneurs et les malades pour l'embarquement. Cet officier, en cette circonstance critique, ne perdit pas un seul homme, mais bien tous ses équipages plutôt que de mériter un reproche. Ce quart d'heure terrible le mit dans la nécessité d'essuyer tout le feu de l'armée et d'être coupé par l'ennemi qui, cependant, par la précaution de cet officier, ne put avoir aucun avantage sur lui. La perte que fit cet officier de ses effets, n'ayant sauvé que ses armes et ce qu'il portait, lui fit faire très durement le reste de la campagne, ce qu'eût été à même de certifier le sieur de Bourlamaque s'il existait.

De retour, M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général de la colonie, le détacha au mois de janvier 1760 avec 250 hommes des troupes de la Marine dans la partie des Cèdres par où l'ennemi pouvait pénétrer et s'approcher des murs de Montréal, ville dénuée de tout pour ne pas dire réduite aux expédients qui pouvaient la garantir d'un coup de main, ce qui aurait très bien pu arriver.

M. Amherst, commandant général de Sa Majesté Britannique, ayant des avant-gardes aux débouchés des rivières aux Sables, Chasy et Chateaugué, pour y parvenir la troupe du sieur de Saint-Vincent, pour prévenir cet accident, fut en haleine pendant tout l'hiver par les fréquentes découvertes qu'il fut obligé de lui faire faire.

“ Au printemps, même année, il reçut ordre de M. de Vaudreuil de mettre un détachement en état de se rendre à Montréal d'où il partit, aussitôt son arrivée, aux ordres de M. le marquis de Lévis allant faire le siège de Québec, ayant pour but l'espoir des secours de l'Europe. Le sieur de Saint-Vincent fut employé à l'armée en qualité de lieutenant aux Grenadiers. Il fut présent à la bataille donnée par M. Murray sous les murs de cette ville, qui la gagna (?) avec avantage et obligea son ennemi de rentrer dans la place dont on forma le siège ensuite. Il eut dans cette circonstance son capitaine et son lieutenant tués à ses côtés et sa troupe des plus mutilée” (1).

En 1760, M. de Saint-Vincent, comme la plupart des officiers et soldats qui avaient pris part à la défense du Canada, passa en France.

On sait que les troupes des colonies furent alors supprimées. M. de Saint-Vincent se trouva donc sans emploi.

En 1764, il reprenait enfin son grade de lieutenant et on lui donna 600 livres de gratification pour l'indemniser de ses appointements perdus de 1761, 1762 et 1763.

Enfin, en 1766, après presque six ans de démarches de toutes sortes, M. de Saint-Vincent obtenait d'aller servir dans les troupes de la colonie de Gorée en qualité de lieutenant dans les Volontaires d'Afrique.

En 1769, M. de Saint-Vincent, capitaine au régiment de Périgord, était en garnison à la Martinique.

En 1776, M. de Saint-Vincent était choisi comme commandant en second de l'Ouest de Saint-Domingue.

En 1790, le gouverneur de Saint-Domingue réclamait la croix de Saint-Louis pour M. de Saint-Vincent. C'est la dernière mention que nous avons de lui. Il est probable qu'il décéda à Saint-Domingue.

***Ordre du gouverneur de la Galissonnière à M. de Saint-Vincent (15 juin 1748) :

“ Rolland-Michel Barrin, chevalier, marquis de la Galissonnière, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine des vaisseaux du Roy, commandant général pour Sa

(1) Archives de la province de Québec.

Majesté dans toute la Nouvelle-France, terres et païs de la Louisianne.

“ Il est ordonné au sieur de St-Vincent fils, officier dans les troupes, de servir sous les ordres du sieur de St-Vincent, son père, dans le convoy de Missilimakinac. A Montréal, ce 15 juin 1748 signé La Galissonnière et plus bas, par Mgr D'Autrive.”

***Ordre du gouverneur de la Galissonnière à M. de Saint-Vincent (14 janvier 1749) :

“ Rolland-Michel Barrin, chevalier, marquis de la Galissonnière, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine des vaisseaux du Roy, commandant général pour Sa Majesté dans toute la Nouvelle-France, terres et païs de la Louisianne.

“ Il est ordonné au sieur de St-Vincent, enseigne en second dans les troupes, de se rendre au fort St-Frédéric pour y servir jusqu'à nouvel ordre sous le commandement de M. de Lusignan.

A Québec, le 14 janvier 1749. Signé La Galissonnière et plus bas, par Mgr, Pilliamet.”

***Ordre du gouverneur de la Jonquière à M. de Saint-Vincent (1er mai 1750) :

“ Le marquis de la Jonquière, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, chef d'escadre des armées navales, gouverneur et lieutenant général pour le Roy de toute la Nouvelle-France, terres et païs de la Louisianne.

“ Il est ordonné au sieur de St-Vincent, enseigne en second dans les troupes de cette colonie, de s'embarquer incessamment sur le brigantin l'Aimable, freté pour le Roy, pour se rendre à la rivière St-Jean avec un détachement de dix soldats. Lui donnons le commandement du dit détachement jusqu'à son arrivée à la rivière St-Jean, où il servira en ladite qualité d'enseigne en second sous les ordres du sieur de Boishébert, commandant dudit poste.

“ Fait à Québec le 1er may 1750. Signé La Jonquière et plus bas, par Mgr, St-Sauveur.”

***Lettre du gouverneur de la Jonquière à M. de Saint-Vincent (30 août 1750) :

“ A Québec, le 30e aoust 1750

“ J'ay receu, Monsieur, votre lettre du onze de ce mois, par laquelle vous me rendés compte de tout ce qui s'est passé dans votre voyage de cette ville à Louisbourg et jusqu'à votre arrivée à votre destination. J'ay veu avec plaisir que vous vous êtes bien comporté. Je vous exhorte à continuer et de ne rien négliger pour me metre à même de vous rendre service.

Je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

La Jonquière”

***Ordre du gouverneur Duquesne à M. de Saint-Vincent (10 mai 1753) :

“ Le marquis Duquesne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et pays de la Louisiane.

“ Il est ordonné au sieur de Saint-Vincent, enseigne de compagnie, commandant à Kamanestigzia, de faire les perquisitions les plus recherchées pour arrêter tous ceux qui viendront des postes qui l'avoisinent pour traiter dans le sien. Il nous les enverra sous bonne et seure garde avec les marchandises qu'on leur aura saisie pour qu'elles soient vendues au profit des hôpitaux.

“ Lui enjoignons de tenir la main à l'exécution du présent ordre et d'empescher qu'aucun de ses engagés ne tombe dans le cas de contravention, cet ordre étant circulaire dans tous les postes.

“ Ordonnons de plus au sieur de Saint-Vincent de ne faire usage de l'eau de vie, que nous lui avons permis de porter, qu'avec beaucoup de modération, pour n'être pas responsable des désordres et meurtres que l'abondance de cette liqueur occasionne.

“ Fait à Montréal le 10 may 1753

Signé Duquesne et, plus bas, par Monseigneur, Meret ”

***Ordre du gouverneur Duquesne à M. de Saint-Vincent (6 juin 1753) :

“ Le marquis Duquesne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, terres et païs de la Louisiane.

“ Il est ordonné au sieur de Saint-Vincent, enseigne des troupes de cette colonie, de partir, sitost le présent ordre reçu, pour se rendre à Missilimakinak, où il y servira sous les ordres du sieur de Beaujeu, capitaine commandant audit poste et ses dépendances.

“ Fait à Montréal le 6 juin 1753
signé Duquesne
et plus bas, par Monseigneur, Meret”

***Ordre du gouverneur Duquesne à M. de Saint-Vincent (24 avril 1754) :

“ Le marquis Duquesne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et païs de la Louisiane.

“ Il est ordonné au sieur de Saint-Vincent, enseigne en pied des troupes de cette colonie, actuellement en second à Missilimakinak, d'aller prendre le commandement du poste de Camanestigzia à la place du sieur de Sarrobert.

“ Enjoignons au sieur Herbin, commandant à Missilimakinac, de favoriser le sieur de Saint-Vincent, en tout ce qui dépendra de lui pour les secours annuels et privilégiés dont il pourra avoir besoin. Fait à Montréal le 24 avril 1754.

signé Duquesne
et plus bas, par Monseigneur, Meret”

***Lettre du gouverneur Duquesne à M. de Saint-Vincent (11 juin 1755) :

“ A Montréal, le 12^o juin 1755

“En vous disant adieu, monsieur, j'ay à vous recommander que, pour faire honneur à mon choix, dans le poste que vous commandez, vous ayez à vous observer plus que jamais pour vous y soutenir et meritter de la part de mon successeur

des témoignages qui pourraient vous faire parvenir à des distinctions, auxquelles un queq'un ausi né que vous aspire. C'est avec plaisir que je vous fais cette petite exhortation, et vous ne devez pas ignorer qu'elle ne soit dictée par l'amitié que j'ay pour monsieur votre père et l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde.

“ J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Duquesne

***Ordre du gouverneur de Vaudreuil à M. de Saint-Vincent (29 septembre 1755) :

“ Pierre Rigaud de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, terres et païs de la Louisiane.

“ Il est ordonné au sieur de Saint-Vincent, officier des troupes de la colonie, de partir incessamment de cette ville pour aller au fort Saint-Frédéric, à la place du sieur de Varenne, à qui nous permettons de revenir, pour y servir dans le détachement de M. Vassan, sous les ordres de M. de Rocquemauve.

“ Fait à Montréal le 29 septembre 1755.
signé Vaudreuil ”

***Ordre du gouverneur de Vaudreuil à M. de Saint-Vincent (19 mars 1757) :

“ Pierre de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, terres et païs de la Louisiane.

“ Nous ordonnons au sieur de Saint-Vincent, lieutenant des troupes de la colonie, de partir pour aller à Québec, où il fera le service en sa ditte qualité, jusqu'à nouvel ordre. A Montréal, le 19 mars 1757.

signé Vaudreuil ”

***Ordre du gouverneur de Vaudreuil à M. de Saint-Vincent (16 décembre 1759) :

“ Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur général, etc.

“ Nous ordonnons au sieur de Saint-Vinsens, lieutenant des troupes de la marine, de se rendre à l'isle Pereau, où il prendra le comendement des troupes, qui y sont en quartier, ainsy que dans la paroisse de Soulange. Il entretiendra la bone union entre les troupes et les habitans, et s'en raportera aux capitaines pour leur logement. A Montréal, le 16 décembre 1759. ”

(signé) “ Vaudreuil ”

***Lettre du gouverneur de Vaudreuil à M. de Saint-Vincent (1er avril 1760) :

“ A Montréal, le 1er avril 1760

“ J'ay reçu, monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je suis effectivement décidé à entreprendre le siège de Québec et je n'attands plus que la fonte des glaces pour metre en mouvement l'armée que je destine à cette expédition. Vous pouvez compter que je n'oublieray pas de vous y comprendre afin de vous metre à même de prouver le zelle que vous me témoignés. Ainsi arrangés-vous en conséquence.

“ Je suis très sincèrement, monsieur,
votre très humble et très obéissent serviteur,
Vaudreuil ”

“ Tenés votre troupe prette affin que, sur le premier ordre que je ne tarderay pas à vous envoyer, vous puissiés l'ammener en cette ville avec arme et bagage.

Vaudreuil ”

***Lettre de M. Dumas, à M. de Saint-Vincent (25 octobre 1762) :

“ A Paris le 25e octobre 1762

“ Je ne puis avoir aucune nouvelle de votre sort, monsieur. On est sur le pied, au bureau, de ne faire aucune réponse positive ny de bouche, ny par écrit. Tout ce que puis vous dire, c'est qu'il ne faut plus se flatter d'être employé, toutes les troupes des colonies étant supprimées. Un traitement en retraite est tout ce que ce corps peut prétendre: mais faites agir monsieur de Ruis, intendant de Rochefort, et votre parant. C'est à luy eertainement que mademoiselle votre seur doit sa pansion, je ne me flatte pas d'y avoir la moindre

part, quoyque j'y ay travaillé de mon mieux. Si ma santé me permet d'aller à Versailles après les fettes, je m'occuperay uniquement de votre sort et, en cas contraire, j'écriray avec force.

“J'ay l'honneur d'être très véritablement, monsieur,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
Dumas”

***Lettre du comte de la Messellière à M. de Saint-Vincent (3 avril 1763):

“ Au château de Chéri par Poitiers, le 3e avril 1763.

“ Je m'étois mis en tête, monsieur, que vous étiez retourné dans votre famille; d'ailleurs, je vous prie de ne point mesurer sur mon silence les sentiments de l'intérêt que je prends à votre sort et à tout qui vient à la mémoire de votre respectable père. Je serois fort aise de contribuer en ce qui dépendra de moy en tout ce que vous croirés apportée de mes soins et de mé démarches, et je sans plus que personne de votre situation. Comme monsieur le marquis de Narbone conoit de plus près et plus intimement que moy le moyen de rendre le ministre accessible, je croy que c'est à ce gennéral qu'il faut demander conseil et recommandation. Je ne doute pas, monsieur, que votre aliance et votre position bien mise sous les yeux de monsieur le duc de Choiseuil, il ne s'occupe de vos pertes et de vos malheurs, il ne vous rende justice. Je désirerès bien avoir assés de crédit pour luy engager.

“ J'ay l'honneur d'être très sincèremant, monsieur,
Votre très heumble et très obéissant serviteur,
Le conte de la Messellière ”

***Lettre de la duchesse de Grammont à M. de Saint-Vincent (6 juillet 1764):

“ A Compiègne, le 6e juillet 1764

“ J'ay parlé à mon frère, monsieur, de la situation où vous êtes et de la bonne volonté que vous avez de rentrer au service du Roy. Il m'a dit qu'il ne voyait aucune place vacante dans les Isles; mais que, quand l'occasion se présenteroit, il se souviendroit de vous avec plaisir. Je serois fort

aise que mes démarches fussent suivies du succès que vous en espérez et de pouvoir vous marquer combien je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante,
Choiseul duchesse de Grammont ”

***Lettre de Mme Damblemont à M. de Saint-Vincent (31 août 1764) :

“ A Paris le 31e aoust 1764

“Votre lettre du premier aoust, monsieur, est la seule que j'aye reçu de vous. Je parleray à monsieur Acaron de vos intérêts et, si je vois quelque jour à vous être utile, je n'y négligeray rien.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement, monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante,
Chaumont Quitry Damblemont ”

***Note pour le duc de Choiseul au sujet de M. de Saint-Vincent (10 octobre 1764) :

“Monsieur le baron de Saint-Vincent, lieutenant dans les troupes du Canada, sert depuis 1742 et ne s'est jamais attiré de reproches relativement à son service. Cependant, à son retour en France, après la prise de la colonie par les Anglois, M. Berryer l'a privé du traitement qui a été accordé aux officiers des mêmes troupes, parce qu'il avoit été accusé d'avoir manqué quelques fois à la subordination, ce qui, suivant les informations qu'on a prises sur son compte, provenoit plutôt d'une trop grande vivacité de jeunesse que d'aucun vice de caractère.

“ Il représente que des fautes aussi légères n'auroient pas dû le priver de son état et de tout moyen de subsister; c'est un homme de condition et d'ailleurs brave officier. Si, par quelques irrégularités de conduite, il a mérité d'être puni, il l'a été bien rigoureusement par la privation des appointemens qui faisoient sa seule ressource pour subsister, et, pour peu qu'il continue d'en être privé, il sera réduit à mourir de faim.

“ Monseigneur est supplié de vouloir bien décider si on doit luy en rendre la jouissance à compter du jour qu'il a ces-

sé d'en être payé. Ce seroit une oeuvre de charité, qui le mettroit en état de payer les dettes qu'il a contractées pour vivre.

Mesdames les duchesses de Choiseul et de Grammont y prennent le plus grand intérêt."

On lit en marge en haut " Saint-Vincent (de) "

Plus bas, de la main de Choiseul:

" Il reprendra son rang de lieutenant et 600 l. de gratification pour l'indemniser des appointements perdus."

En bas " Par gratification 600 l. pour tous appointemens des années passées."

***Lettre du marquis de Lévis à M. de Saint-Vincent (14 octobre 1764):

"A Paris, le 14e 8bre 1764

" Ne soyez point en peine, monsieur, des témoignages que je randray sur votre compte si on m'an demande. Monsieur Dumas, major général des troupes de la marine, m'avait desjà prévenu à cet égard.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement, monsieur,

Votre très heumble et très obéissent serviteur,

Le marquis de Lévis "

***Lettre de la duchesse de Grammont à M. de Saint-Vincent (19 octobre 1764):

" A Fontenebleau, le 19e octobre 1764.

" Je suis fort aise, monsieur, que vous ayez obtenu ce que vous désiriez. Mais je ne mérite pas tous les remerciements que vous me faites à ce sujet. Je n'ay fait que remettre votre mémoire à mon frère. Toutte sollicitation de ma part auroit esté inutile, parce que le crédit que l'on me suppose est idéal. D'après cet exposé, vous jugés que je n'ay aucun droit à la reconnoissance dont vous m'assurerez. Je suis forcée d'ailleurs de ne pas croire à ce sentiment; je n'ay encore vu que de l'ingratitude.

" J'ay l'honneur d'être, monsieur,

Votre très heumble et très obéissante servante,

Choiseul duchesse de Grammont"

***Lettre de la duchesse de Grammont à M. de Saint-Vincent (30 octobre 1764):

“ Paris, le 30e octobre 1764

“ Tout ce que je pouvois faire, monsieur, n'ayant pas l'honneur de vous connoître, étoit de solliciter la gratification que vous avez reçue, au moyen de laquelle vous ettes en état d'attendre l'employ qu'on vous a fait espérer. A l'égard de la croix de Saint-Louis, vous n'y devez pas songer, le Roy ayant décidé qu'il n'an accorderoit aucune d'ici à cinq ou six ans.

“ J'ay l'honneur d'être, monsieur,
Votre très humble et très obéissante servante,
Choiseul duchesse de Grammont”

***Lettre de M. Laponce à M. de Saint-Vincent (4 octobre 1765):

“ A Choisi, le 4e octobre 1765

“ Monsieur,
“ Je n'ay pas manqué de metre sous les yeux de monsieur le duc de Choiseuil la lettre que vous avez bien voulu confier à mes soins. Ce ministre m'a ordonné de la renvoyer dans le bureau de monsieur Dubois. J'ay l'honneur de vous en donner avis et de vous renouveler les assurances du sincère et respectueux attachemen avec lequel j'ay l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissent serviteur,

Laponce

***Lettre de M. Laponce à M. de Saint-Vincent (15 octobre 1765):

“ A Fontainebleau, le 15e octobre 1765

“ Monsieur,
“ J'ay reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Monsieur le duc de Choiseul a veu tout ce que vous lui avez adressé, et vous ne devez pas douter de mon exactitude à mettre sous ses yeux ce dont vous avez bien voulu me charger. Je voudrois être à portée de vous servir par des soins plus utiles à vos intérêts. Il faut attendre les occasions. On m'a fait espérer que vous ne series pas

oublié. Le terme de vos malheurs, quels qu'il soient, seroit encor rapproché, s'il ne dépendoit que de mes vœux, aussi sincères que le respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Laponce "

***Lettre de la duchesse de Grammont à M. de Saint-Vincent (21 octobre 1765):

"A Fontenebleau, le 21e octobre 1765

" Quoyque je n'aye pas peu, monsieur, avoir l'honneur de vous voir à Chanteloup, je ne prends pas moins d'intérêt à ce qui vous regarde; or, si l'on fait attention à ma recommandation, j'espère que vous ne tarderés pas d'obtenir à la marine quelque grâce qui vous soit utile. Je suis fort aise d'avoir cette occasion de vous marquer combien j'ay l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Choiseul duchesse de Grammont"

***Lettre de M. Dubuq à M. de Saint-Vincent (30 octobre 1765):

" A Fontainebleau, le 30e octobre 1765

" J'ay reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le vingt-cinq de ce mois. Je ne puis encor vous rien dire sur son contenu; mais vous pouvez être tranquille et j'espère que dans peu vous aurez lieu d'être content. Il ne me reste qu'à vous demander le secret.

" J'ay l'honneur d'être, avec un sincère attachement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Dubuq

***Lettre du cardinal Dubois à M. de Saint-Vincent (30 octobre 1765):

" A Fontainebleau, le 30e octobre 1765

" Mon respect, monsieur, pour tout ce que désire madame la duchesse de Choiseul, ne doit vous laisser aucun doute sur mon empressement à seconder, en tout ce qui peut

dépendre de moy, l'intérêt que cette dame prend à ce qui vous regarde. C'est avec ces dispositons que je prendray les ordres du ministre sur la demande que vous faites lorsqu'il y aura une occasion favorable à cet effet et je seray fort aise d'en obtenir le succès.

“ J'ay l'honneur d'être, avec un parfait attachement,
Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Dubois ”

***Lettre de M. Dubuq à M. de Saint-Vincent (27 décembre 1765) :

“ Versailles, le 27e décembre 1765

“ J'ay fait, monsieur, tout ce qui étoit en mon pouvoir quant à présent pour votre service en vous proposant pour la place de lieutenant à Gorée. Vous sçavez que nous n'avons que cette colonie et cele de Cayenne, dont le ministère tienne à mon bureau. Je ne puis rien ailleurs. J'aurois voulu pouvoir obtenir le grade de capitaine pour vous; mais monsieur le duc de Choiseul a préféré monsieur de Noyelle, chevalier de Saint-Louis, et votre encien. Votre destination au reste est si prisée que, si vous vous déterminez à attendre d'ici d'autres occasions d'être employé, il est nécessaire que j'an sois informé sur le champ pour faire nomer à votre place, le bâtiment qui doit partir pour Gorée étant tout prêt et ne pouvant tarder au delà du quinze du prochain de metre à la voile.

“ J'ay l'honneur d'être, avec un parfait attachement,
monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,
Dubuq ”

***Note pour le ministre Choiseul au sujet de M. de Saint-Vincent (19 février 1766) :

“ Le sieur de Saint-Vincent, destiné pour aller servir à Gorée en qualité de lieutenant, suplie Monseigneur de vouloir bien lui passer en gratification la somme de 100 l. qu'il a touché à Tours pour un quartier de son traitement comme officier des troupes du Canada.

“ Cet officier est très pauvre et mérite cette bonté de Monseigneur.”

***Lettre de M. de Saint-Vincent :

“ Monsieur,

Quoiqu'il soit vrai que la façon de penser et de dire de monsieur de Ménagé sur mon conte me donne lieu d'espérer mon avancement, je n'ose me le promettre. D'accord avec monsieur Charly, ce général doit écrire à la Cour pour me procurer la compagnie vacante par la mort de monsieur Garnier d'Isle, et faire valloire l'ancienneté de mes services au grade de lieutenant : si cette démarche en ma faveur auprès du ministre a lieu, j'espère que vous voudrès bien l'appuyer de vos bontés. Je m'en flatte d'autant plus que je me rappelle avec satisfaction la complaisance que vous eûtes de me faire part de la peine que vous ressentites de n'avoir pus, à mon passage à Gorée, me procurer le brevet de capitaine, par la juste préférence que monsieur le duc de Choiseul donna à monsieur de Noyel, mon ancien, pour ce grade. Je crois vous avoir réponsus, en son temps, que personne n'en avoit été plus satisfait, quoique déchu de mes espérances en ce moment. J'ai désirés que cette façon droite de penser à l'égard de mes camarades m'ait acquis quelque mérite auprès d'un quelqu'un dont je sçus apprécier la délicatesse des sentimens qui vous sont naturels.

Je vous ai fait part, autant que je puisse m'en souvenir, du désagrémment que j'avois essuyés à mon arrivée en ce pais-cy, pour l'aide-majorité dont on jugea à propos pourvoir un nommé monsieur Jacquier, jadis employé au magasin de la Compagnie des Indes et officier de trois ans de daptte. On a mieux aimé fermer les yeux sur cette préférence que de consulter l'ordonnance dans le cas de laquelle il se seroit trouvés, si on eût voulu courir les risques d'une représentation qui auroit pus déplaire ; car il est en celle des places que, le choix pour cette fonction étant à la disposition du commandant, nonobstant, les autres officiers subalternes étoient dans le cas de demander à l'exercer, chacun à leur tour, n'é-

tant pas brevetés, ce qu'il ne pouvoit refuser à une si noble ambition. Je conclus de l'avantage qu'on luy a donné sur tous ses camarades, qu'on pouroit encor chercher à le favoriser à leurs préjudices pour la compagnie vacante par la mort de monsieur Garnier d'Isle. Cet officier n'a rien qui puisse l'emporter sur le mérite personnel de ses anciens au grade de lieutenant. On l'a ouïs se venter d'obtenir cette place en dépis des prétendans, ce qui prouveroit, n'ayant nulle connoissance dans les bureaux, qu'il seroit sûr des suffrages du général à cet égard. A la vérité, nous avons remarqués l'envie qu'on avoit de luy faire faire un établissement avec la veuve d'un officier arrivée depuis peu avec monsieur son père en cette colonie, ce qui sembleroit luy donner des espérances que la justice deveroit détenir. Je vous prévien, monsieur, du motif qui engageroit à exalter son zel au point de luy faire tomber une compagnie à laquelle il ne peut se flater prétendre, sans faire tort aux services de ses camarades, qui ne pouroient en sçavoir gré à ceux qui auroient surpris les bureaux. Premier lieutenant de la garnison, je me consolerois difficilement de pareil passe-droit, et vous avourés perdre le fruit des justes espérances que me donna la dernière lettre dont voulut bien m'honorer monsieur le duc de Choiseul, alors ministre de la marine, en m'intimant les ordres du Roy pour mon passage à l'isle de Gorée. Permettés que je vous la mettes sous les yeux ainsi que quelques autres épistolaires de mes généraux, qui vous metterons à même de juger de mes services et vous disposerons à vous intéresser à ce qui me regarde.

Je ne pourois avoir pour concurrent à cette compagnie que monsieur le chevalier Le Borgne, presque aussi ancien officier que moy, ayant des blessures déjà récompensées par l'honneur qu'il a d'être pensionnair du Roy et sur lequel je n'ai que l'avantage de l'ancienneté ; je me suis mille fois, comme cet officier, exposé à en recevoir, m'étant trouvés aux actions les plus chaudes détaillées en l'état de mes services dont je vous supplie de prendre lecture.

Il seroit bien malheureux, après avoir sacrifiés partie de sa jeunesse, de ne pouvoir obtenir la grâce que je sollicite à si juste titre, surtout n'ayant aucun reproche à me faire, tant pour la conduite que pour l'exactitude à ses devoirs. J'espère donc, monsieur, de ces considérations et de l'obéissance que j'ay montrés aux ordres de monsieur le duc de Choiseul me faisant passer lieutenant à Gorée, que monsieur le duc de Pralin aujourd'huy ministre de la marine voudra bien m'honorer de sa protection dans la circonstance favorable de m'accorder mon avancement. Mes services et vos bontés me le mériteront pour peu que vous me jugiés digne de vos attentions. Je serois inconsolable si, avec un tel appui, je voiois ne pouvoir parvenir au grade pour lequel je travaille depuis si longtems; mais que faire en pareil cas? Ronger son chagrin et se taire.

“ Je suis, avec le plus profond respect, monsieur,
Votre très humble et très obéissant serviteur, ”

(signé) “ le Baron de St. Vincent ”

“ à l'isle de Gorée, le 1er 9bre 1766 ”.

“ Il n'i a que l'espoir de faire son chemin qui puisse faire tolérer d'habitter un aussi vilain climat, l'envie de servir son prince et la patrie, à qui j'ay toujours été dévoué jusqu'à luy sacrifier mes plus chers intérêts ainsy que la vie. Rendés-moy la justice de croire que tout ce que j'ay l'honneur de mettre sous vos yeux, monsieur, n'est pas un engagement auquel je vous pense absolument obligé, mais un sujet de plus pour vous rappeler les bontés dont vous m'avés honorés et que je vous prie en cet instant me continuer.

Vous voirés en même tems combien de personnes de considérations se sont intéressés à mon sort, motif que j'ay crus propre à vous engager à faire quelque chose en ma faveur et qui ne pouroit vous déplaire, comme j'en suis persuadé par le désir que vous m'avés montrés de faire valoir mes services.

On tient, pour me frustrer de si justes prétentions, que je dois m'attendre à ce qu'on envoie de France un sujet pour remplacer monsieur Garnier d'Isle, et j'ay même ouïs qu'on en désignoit un qui est venus du Canada avec quarante et tant de mille livre, et déjà d'un certain âge, marié de plus. Si

j'avois eu autant de ressource, j'aurois pus me faire un sort plus gracieux que celui d'être encore lieutenant, à quarante ans tout à l'heure, parce que j'aurois eu plus de moyen de séjourner à Paris pour solliciter une place qui eu au moins put me dédommager d'avoir passé partie de ma jeunesse au service que j'ay toujours affectionné, de façon à prendre patience lorsque j'ay eu le plus lieu de me plaindre des oublis que j'avois supportés en plus d'une occasion, puisque j'ay eu la douleur de voir maintes de mes cadets décoré de la croix de Saint Louis et pourvus de compagnie à mon préjudice. Mais, cette fois, j'espère tout de vos bontés et encor davantage de vos promesses. Si je ne pouvois y compter, je courerois risque de ne pouvoir de ma vie espérer d'avancement, surtout d'après ce qui m'est déjà arrivé à cet égard.

“ On parle souvent sans fondement et je crains de tomber dans ce cas en vous prévenant que monsieur de Mézier a envie de demander son rappel en Europe, étant hors d'état, dit-il, de supporter l'air du climat de cette colonie. ”

***Lettre du duc de Choiseul à M. de Saint-Vincent (4 janvier 1766) :

“ De Versailles, le 4 janvier 1766

“ Je vous préviens, monsieur, que le Roy vous a nommé pour remplir une lieutenance dans les volontaires d'Afrique à Gorée, et que l'intention de Sa Majesté est que vous vous rendiez directement à Bordeaux pour vous embarquer et passer dans cette isle par le bâtiment qui sera incessamment expédié de ce port. J'ai donné ordre à M. Gradis, négociant à Bordeaux, de vous payer, à votre arrivé dans cette ville, trois mois d'avance à compte sur vos appointemens qui seront de dix-huit cent livres par an comme lieutenant et j'ai envoyé, en même temps à M. d'Aubenton, commissaire général de la marine, ordonnateur en ce port, les ordres nécessaires pour votre embarquement. Je vous adresserai à Bordeaux vos lettres de service, et je profiterai avec plaisir de la première occasion qui se présentera de vous procurer votre avancement.

“ Je suis, monsieur, entièrement à vous,
signé le Duc de Choiseul ”

***Lettre du comte de Peinier au ministre (26 juillet 1790):

Port-au-Prince, 26 juillet 1790

“ Monseigneur,

“ Monsieur le chevalier de Saint-Vincent m'a représenté qu'à son départ de France, il ne lui manquoit que quatre mois pour compléter le temps requis pour l'obtention de la croix de Saint-Louis. Je me suis chargé avec plaisir de réclamer cette grâce pour cet officier dont je vous ai déjà fait l'éloge et je vous prie très instamment de ne pas retarder la jouissance d'une justice qu'il a méritée par ses bons services.

“ Je suis avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(signé) “ Le ct de Peinier ”

LES DISPARUS

Charles Allard — Le 23 janvier 1908, décédait à Chicago, un canadien français, qui avait eu son heure de notoriété à Montréal. En effet, Charles Allard, qui fut membre de l'Institut canadien et un démocrate ardent, a laissé le souvenir d'avoir été l'un des premiers à se faire l'avocat des travailleurs et à réclamer plusieurs réformes accomplies de nos jours. Vers 1867, il n'y avait pas de journée de huit heures ni même de dix heures. L'ouvrier d'alors (tout comme les scribes de bureaux d'ailleurs) travaillait de sept heures du matin jusqu'au coucher du soleil et pour douze heures d'ouvrage, il recevait 40 sous. Les classes laborieuses demandèrent aux patrons de fixer à dix heures la durée de la journée de travail. Mais cette demande ne fut pas agréée et une grève générale éclata. M. Allard qui était patron n'obéissant qu'aux sentiments généreux qui l'animaient prit fait et cause pour les ouvriers. En 1878, il publia *La Lumière de l'Ouvrier* et fonda des sociétés mutuelles entre autres la Société de Saint-Michel-des-Saints. Plus tard, il alla demeurer à Chicago, et c'est là qu'il s'éteignit à l'âge de 78 ans.

L. P.

PRETRES ET MEDECINS

Il y a quelques années, la presse mondiale nous fit part des faits et gestes de l'abbé Kneipp, ce curé allemand devenu célèbre pour avoir donné à l'hydrothérapie une vogue considérable.

Depuis, deux ou trois autres religieux européens proclament les vertus des remèdes qu'ils préparent.

Ce fait insolite d'un ministre du seigneur se substituant aux médecins n'est pas sans exemple en Canada et ceux qui consultent le *Bulletin des Recherches Historiques* ont appris que tour à tour, l'abbé Pierre Compain (1), l'abbé de Courval (2) et l'abbé Ancé (3) avaient pratiqué la médecine avec un certain succès.

Mais cette galerie resterait incomplète si l'on n'y ajoutait la biographie de l'abbé François-Xavier Côté, décédé à Sainte-Geneviève de Batiscan, le premier mars 1862.

* * *

L'abbé Côté naquit à Québec le premier novembre 1788 du mariage de Gabriel Côté et d'Hélène Pichet. Ordonné prêtre le 10 octobre 1813, il fut d'abord vicaire puis curé à Vaudreuil, au-dessus de Montréal. En 1816, ses supérieurs l'envoient à la cure des Eboulements, comté de Charlevoix, et, deux ans après, on le trouve occupant le siège curial à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, chef-lieu du comté de Champlain, où il va résider jusqu'à sa mort. Durant sa vie, il n'avait séjourné que dans trois postes: les deux premiers situés presque aux deux coins opposés de l'immense province ecclésiastique bas-canadienne de l'époque et le dernier, au centre même.

Pendant près de quarante-quatre ans, qu'il demeura à Sainte-Geneviève, il mena une vie remarquablement active et fructueuse qui lui attira la vénération de tous ses paroissiens, et lui conquit même une renommée qui franchit les limites de son comté.

Je passe sous silence la part considérable qu'il prit aux oeuvres paroissiales et qui se traduisent par l'embellissement

(1) B. R. H. Voir l'Index général 1895-1925, I, 206.

(2) B. R. H. XI, p. 351.

(3) B. R. H. XXV, p. 287.

de la vieille église, par l'achat d'un orgue, l'érection d'un chemin de croix, la construction d'un presbytère, ce qui indique son esprit de suite, sa volonté énergique et son talent d'administrateur, pour vous montrer au plus tôt cette figure sous un autre jour.

Gratifié d'une activité peu ordinaire, ses devoirs religieux et le service d'une paroisse, alors très étendue, ne suffisaient cependant point à employer toutes ses journées.

En procédant méthodiquement, il parvenait à économiser assez de temps pour faire des travaux manuels et étudier la médecine. Il s'était aménagé un atelier de menuiserie dans le grenier de son presbytère, et là, il maniait le rabot, la varlope, la scie ou le ciseau, avec une adresse qui surprenait même les hommes du métier. C'était surtout pour son temple qu'il ouvrait le bois, et dans l'église qui précéda celle qui existe actuellement, il avait laissé des marques de son savoir faire, un peu partout. L'on conserve même encore aujourd'hui, des devants d'autel qu'il a façonnés de ses mains.

Très éclairé, sachant tout le bien de l'instruction, il possédait une jolie bibliothèque et comme les livres et les journaux étaient plutôt rares à cette époque, il prêtait volontiers ses livres à ceux qui lui en demandaient.

L'excellent curé Côté était aussi d'une charité sans borne. Combien de fois, ne le vit-on pas se priver pour habiller ou nourrir des nécessiteux? C'est probablement cet esprit de charité qui le porta à étudier l'art de soigner ses semblables. Les médecins n'étaient pas communs dans les paroisses relativement peu riches, il fallait aller les chercher à de grandes distances ou se transporter chez eux; surtout, il fallait leur payer des honoraires qui paraissaient bien élevés. Le cultivateur en général, éprouvait une telle difficulté à attirer l'argent à lui qu'il y regardait deux fois, même trois, avant de se décider à aller quérir le médecin. Le curé, par son ministère, avait l'occasion d'assister à bien des scènes douloureuses, d'être témoin de bien des souffrances qu'il devait désirer soulager, s'il éprouvait la moindre sensibilité pour autrui.

Si j'en juge par ce qu'on rapporte des remèdes qu'il appliquait et des traitements qu'il ordonnait, le curé Côté avait

de remarquables connaissances médicales. Tellement, qu'on supposait généralement qu'il avait manié le scalpel avant d'étudier la théologie. Mais cela est erroné. L'abbé Côté n'avait que vingt-cinq ans lorsqu'il reçut les ordres sacrés, il ne peut donc pas avoir essayé d'une autre profession avant celle qu'il adopta. Ce qui est certain c'est qu'il étudia la médecine durant son ministère, car à sa mort, il possédait des ouvrages de médecine, dont deux, sinon plus, après avoir séjourné chez feu le notaire Filteau, puis chez le défunt docteur Baril seraient maintenant conservés au séminaire des Trois-Rivières. Sans doute c'est dans ces vieux grimoires qu'il avait puisé plusieurs de ses infaillibles recettes parmi lesquelles il en est une qui resta longtemps fameuse.

Pour préparer ses médicaments, l'abbé Côté employait souvent des plantes, mais son guérisseur par excellence, son "Eau divine", que le peuple nommait "l'Eau rousse" ou "l'Eau rouge", était d'une autre composition.

Avec ce liquide, la profonde confiance qu'il inspirait à ses patients et surtout la foi en Dieu, qu'il savait admirablement développer, chez ceux qui avaient recours à ses soins, il obtint des guérisons qui tiennent du prodige.

On cite encore, par exemple, le cas d'un nommé Casimir Sanscartier qui travaillait aux scieries des Grandes Chutes, sur la rivière Batiscan. Ce malheureux par une fausse manoeuvre ou une imprudence, s'était fait entamer un bras et avait perdu beaucoup de sang. On envoya aussitôt chercher le docteur Ross, de Sainte-Anne-de-la-Pérade (1) et M. le curé Côté. Le médecin était d'avis de pratiquer l'amputation d'urgence et le blessé allait consentir, lorsque le vieux curé défendit à Sanscartier de se laisser mutiler. Il avait examiné la blessure et prétendait qu'avec l'aide du Souverain Maître, et de son "eau rouge", il lui conserverait le membre endommagé.

Aussitôt, il lui fit une application de "l'eau", puis lui banda le bras très habilement avec des éclisses et de la toile. Il continua le traitement, renouvela les applications, puis, un jour, Sanscartier reprit son train de vie avec ses deux bras.

(1) Honorable J.-J. Ross né en 1833, mort en 1901.

Cette "eau rouge" dont on a ignoré pendant longtemps la composition semble maintenant connue. Du moins, la matière médicale "des RR. SS. de la Providence" prétend en donner la formule, car voici ce qu'on lit aux mots "Peroxyde de fer, colcotar ou rouille de fer; Poudre d'un rouge brun, insipide, insoluble, dans l'eau On ne l'emploie plus qu'en emplâtre ou en poudre....

"L'Eau divine" de M. Côté, composée d'une grande cuillerée de colcotar pour une chopine d'eau bouillante forme une des meilleures lotions à employer pour la cure radicale des plaies et pour l'inflammation des yeux. Pour ce dernier cas, l'eau doit être affaiblie "

On venait de partout se mettre sous les soins de ce guérisseur. M. le chanoine Charles Bellemare, ex-curé de la paroisse, a gardé souvenance que son père partit de Yamachiche pour conduire un de ses enfants malade au curé Côté. D'autres se rappellent que des gens vinrent de Québec et jusque de la Gaspésie.

La confiance au pouvoir extraordinaire du bon curé était si grande, que des anciens croient encore qu'il aurait pu "recoller" (c'est l'expression employée) un membre amputé.

Rien d'étonnant, alors, si ce curé modèle a laissé des traces ineffaçables dans le coeur de ses paroissiens et si pour d'autres raisons il fut remarqué par ses supérieurs.

C'est Mgr Cooke qui le surnomma, dans une lettre du 13 janvier 1853, "le pilier de l'épiscopat", c'est lui, aussi, qui lui conféra la dignité d'archiprêtre, accordée jadis au plus ancien d'ordination ou qui était désigné comme le plus éminent.

La mort de l'abbé Côté fut le signal de scènes inoubliables. Toute la paroisse et quantité de gens éloignés voulurent défiler devant sa dépouille mortelle et emporter quelque relique de ce pasteur vénéré; plusieurs réussirent à couper des mèches de ses cheveux et des morceaux de ses habits tant l'admiration et la confiance étaient grandes.

E.-Z. MASSICOTTE

JACQUES-CLEMENT HERSE

Il a été plusieurs fois question dans le *Bulletin* de ce personnage qui a, en effet, occupé une place assez importante dans notre société à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e. M. Massicotte l'a d'abord signalé, en juin 1917, comme l'un de ceux qui, avec Pierre-Amable de Bonne, Jos.-Frs Perrault et d'autres, tentèrent d'établir un théâtre de société à Montréal en 1789 (*Bulletin*, XXIII, 191). Un peu plus tard, il le retrouve garde-sceau des Frères du Canada. C'est ainsi qu'il contresigne sous le nom de Herse, le 2 février 1790, le diplôme de Maître des Frères du Canada accordé à Jean-Guillaume Delisle (XXIII, 219).

Qui était-il et d'où venait-il? La question semble avoir intrigué les bonnes gens du village de L'Acadie où il vécut plusieurs années avec un certain éclat. "C'était, écrit M. l'abbé Moreau dans son ouvrage sur la paroisse de L'Acadie (pp. 90-96), un Français, probablement un royaliste dégoûté de la Révolution, un véritable aristocrate, peut-être même un noble, car son argenterie, actuellement en possession d'un notable du village de Napierville, porte des armoiries. Ses cuillers, entre autres objets, portent son monogramme mêlé à celui de son épouse et un écu surmonté d'un dextrachère tenant une clef."

Ainsi que nous le verrons tout à l'heure, M. l'abbé Moreau ne s'est pas trompé en pensant que Jacques-Clément était un Français, mais, en en faisant un aristocrate et un noble, il a fait un peu trop de fonds sur le dextrachère qui ornait ses fourchettes et ses cuillers.

Ce qui est au moins certain, c'est que la Révolution française n'a rien eu à faire avec la venue de Jacques-Clément Herse sur la terre d'Amérique. Et la preuve, c'est qu'il était déjà à Montréal en 1776, treize ans avant la prise de la Bastille.

Dans un mémoire qu'il adressait au Congrès des États-Unis, le 1^{er} août 1783, et où il demandait le remboursement des frais occasionnés par son voyage à Montréal, à la suite de Franklin, Fleury Mesplet, notre fameux imprimeur, inscrit parmi ses réclamations une somme de 200 louis pour une an-

née de salaire aux deux ouvriers qu'il a amenés avec lui et qu'il n'a cependant pu employer faute de papier. Ces deux ouvriers, d'après la requête même de Fleury Mesplet, s'appelaient l'un, M. Gray et l'autre, M. Herse.

Or, nous croyons pouvoir affirmer aujourd'hui que ce dernier n'était autre que Jacques-Clément Herse, le futur aristocrate du village de L'Acadie.

Il y avait longtemps que nous en avions l'intuition, mais ce n'est que tout récemment que nous en avons rencontré la confirmation, tout-à-fait par hasard, dans les vieux registres de la paroisse de St-Joseph, à Philadelphie. Nous voyons, en effet, dans ces registres que, le 29 janvier 1776, Jacques-Clément Herse était parrain à Philadelphie d'un enfant de Herman Carpé et de Marguerite Lebeau.

Nous sommes évidemment en présence du M. Herse que Fleury Mesplet nous dit avoir amené avec lui comme l'un de ses deux ouvriers imprimeurs lorsqu'il quitta Philadelphie pour Montréal, le 16 mars 1776, six semaines tout au plus après le parrainage que nous venons de signaler.

Nous ne pouvons dire jusqu'à quelle date Herse resta attaché à l'atelier de Fleury Mesplet comme ouvrier, mais, ambitieux et intelligent comme l'a prouvé sa carrière subséquente, il ne dut pas languir longtemps dans cette situation inférieure. Il est déjà marchand lorsque, le 16 février 1785, Charles Berger, qui l'a connu à Philadelphie, le nomme procureur avec Louis Lardy et le charge de retirer de Fleury Mesplet, son ancien associé, la somme de 7200 chelins qui lui est due.

Herse était âgé d'environ 29 ans et résidait à Montréal depuis un peu plus de deux ans lorsqu'il contracta mariage pour la première fois avec Marie Lardy, fille de Louis Lardy, boulanger, et de Marie Larchevêque. L'acte de mariage, au bas duquel se lit, entre autres signatures, celle de Fleury Mesplet, le dit originaire de la ville de Beauvais, paroisse de Saint-Sauveur, et fils de Jacques Herse et de Marguerite Duchesne.

Devenu veuf, quelques années plus tard, il contracta un second mariage, le 11 août 1788, avec Marguerite Lacroix, fille de Joseph-Hubert Lacroix et de Pélagie Poncey, et, si l'on en juge par le nombre et par la qualité des personnages qui y assistèrent, d'après le registre, ce mariage dut être un évé-

nement considérable dans la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul de l'Île-Jésus.

En 1789 et 1790, Jacques-Clément Herse était encore à Montréal et ce ne peut être qu'après cette date qu'il s'établit dans le village de L'Acadie. Il était depuis trois ans major commandant de la nouvelle division de milice de Beauhar-
nois lorsqu'il mourut à L'Acadie même le 27 mars 1816.

M. l'abbé Moreau dit que, de son premier mariage, il n'a eu qu'un seul fils mort célibataire. Nous connaissons au moins un fils de J.-C. Herse et de Marie Lardy qui a contracté mariage et dont la postérité subsiste encore au moins en ligne féminine. Nous voulons parler de Joseph-Clément Herse, boulanger, qui épousa à Montréal, le 8 février 1810, Catherine Roy, fille de Pierre Roy et de Marie-Louise Bernard, et qui eut au moins deux filles, Louise, mariée en 1832 à André-Zé-
phyrin Grothé, et Marguerite, mariée en 1837, à Joseph Du-
faux, et la belle-mère, par conséquent, du fameux Joseph Cle-
tus Robillard.

Toujours, d'après l'abbé Moreau, J.-C. Herse aurait eu, de son deuxième mariage, trois enfants, Jacques-Clément, né à L'Acadie, en 1790, et mort en 1816; Catherine-Antoinette, qui épousa M. Richardson, et Sophie qui, née en 1794, mou-
rut célibataire en 1872. Mlle Sophie, que M. Moreau dit née en 1794, ne serait-elle pas Olive-Sophie, qui fut baptisée à Montréal, le 12 mai 1789?

Quant à Catherine-Antoinette, elle épousa, le 3 février 1814, John Richardson, lieutenant dans le 13e régiment, et mourut sans enfants.

Mlle Sophie Herse et Mme Richardson ont laissé le meilleur souvenir dans L'Acadie où la population les désignait habituellement sous le nom des Dames Herse. Une plaque de marbre installée dans l'église de la paroisse en reconnaissance de leurs bienfaits, porte l'inscription suivante:

AUX DAMES HERSE
LA PAROISSE RECONNAISSANTE
26 septembre 1878

Jacques-Clément Herse fils, après avoir été admis à la profession d'avocat, le 6 avril 1811, épousa à Terrebonne, le

25 juillet 1815, Lucie Robitaille, une cousine de Louis-Joseph Papineau, et mourut prématurément seize mois plus tard à Blairfindie, le 28 novembre 1816, la même année que son propre père. Il laissait deux filles qui vécurent à Saint-Charles-sur-Richelieu. *

AEGIDIUS FAUTEUX

FEMMES, COMBIEN NECESSAIRES !

Lescarbot qui était célibataire veut nous faire voir dans *La conversion des Sauvages qui ont été baptisés en la Nouvelle-France cette année 1610* la nécessité de la femme dans une maison et il écrit plus ou moins galamment en parlant de Port-Royal :

“ Le dit sieur de Monts y avait envoyé des vaches dès il y a deux ans et demi, mais faute de quelque femme de village qui entendit le gouvernement d'icelles, on en a laissé mourir la plupart en se déchargeant de leurs veaux. En quoi se reconnaît combien une femme est nécessaire en une maison, laquelle, je ne sais pourquoi, tant de gens rejettent et ne s'en peuvent passer. Quant à moi je serai toujours d'avis qu'en quelque habitation que ce soit on ne fera jamais fruit sans la compagnie des femmes. Sans elles la vie est triste, les maladies viennent et meurt-on sans secours. C'est pourquoi je me moque de ces misogynistes qui leur ont voulu tant de mal, et particulièrement j'en veux à ce fol qu'on a mis au nombre des sept Sages, lequel disait que la femme est un mal nécessaire, vu qu'il n'y a rien au monde comparable à elle. Aussi Dieu l'a-t-il baillée *pour compagne à l'homme fin de l'aider et consoler*; et le Sage dit que *malheureux est l'homme qui est seul, car il n'a personne qui l'échauffe, et s'il tombe en la fosse il n'a personne pour le relever*. Que, s'il y a des femmes folles, il faut estimer que les hommes ne sont point sans faute. ”

QUESTION

Quel est ce M. de la Ronde dont on annonce la mort au chanoine Hazeur dans une lettre de juillet ou août 1741?

X. X. X.

LA REDDITION DU FORT DE BEAUSEJOUR : RE-
CIT DE LOUIS-THOMAS JACAU, SIEUR DE
FIEDMONT

Quelques extraits du *Journal de Beauséjour*, fait par le capitaine d'artillerie Jacau de Fiedmond, et adressé à M. de Surlaville, seraient sans doute d'un vif intérêt au lecteur. Voici :

“ Il y avait longtemps que nos voisins avaient médité de s'emparer du fort de Beauséjour et des autres postes qui en dépendent, prétendant que nous nous étions établi dans le centre de leur province de la Nouvelle-Écosse.

“ Dès qu'ils eurent pris les arrangements nécessaires pour l'exécution de leur entreprise, ils firent publier une défense aux Acadiens habitants des Mines, du Port-Royal et des environs, de sortir de leurs cantons, et leur coupèrent même toute communication avec le fort Beauséjour ; ils avertirent aussi ceux qui étaient établis et réfugiés de notre côté, que, lorsqu'ils viendraient pour nous chasser du terrain qu'ils prétendaient leur appartenir, s'ils prenaient les armes, en se joignant à nous, pour s'opposer à leur dessein, ils seraient traités criminellement comme propres sujets anglais.

“ Malgré toutes les publications et les autres avertissements que nous recevions, nous n'en eûmes point d'inquiétude, sachant que l'intelligence et l'union paraissaient régner entre les deux couronnes, et ayant eu ordre, les années précédentes, de nous tenir tranquilles, de part et d'autre, jusqu'à ce qu'on eût déterminé, par la voie de négociation, les limites de cette partie que la cour avait à cœur. On demeura dans une sécurité aussi parfaite que si on eut été au milieu de Paris.

“ Le 2 juin 1755, nous sortîmes de notre erreur à cinq heures du matin. Un habitant, établi au Cap Maringoin, qui est situé dans la Baie Française, à environ deux heures de la Pointe Beauséjour, vint avertir M. Vergor du Chambron, commandant, qu'une flotte anglaise, de près de quarante bâtiments chargés de monde, était entrée dans l'anse que

forme le Cap pour y attendre le retour de la marée et entrer dans Beaubassin.

“ M. le commandant ne doutant plus du dessein des Anglais, dépêcha des courriers pour Québec, la Rivière Saint-Jean, Louisbourg et l'Isle Saint-Jean, pour demander du secours, et aux rivières dépendantes de ce poste et les environs, pour faire venir les habitants au fort, avec ordre de prendre les armes et de faire feu sur les Anglais au moment qu'ils tenteraient de passer sur les terres du Roi ou d'attaquer notre fort.

“ A 5 heures et demie après midi, l'on vit paraître la flotte ennemie. Leurs troupes débarquèrent sur les 6 heures du soir.

“ Le 6,” — continue M. de Fiedmond, après avoir exposé les préparatifs de défense et raconté plusieurs escarmouches, — “ On fit le recensement des habitants, qui ne se montaient qu'à 220 hommes, au lieu de 600 sur lesquels on comptait. On les distribua sur les différents ouvrages avec des officiers pour les contenir.

“ On envoya M. de Boucherville (1) avec huit habitants pour faire venir ceux qui étaient dans leurs maisons. Il revint au fort seulement avec deux hommes et rendit compte au commandant que les habitants, qu'il avait été chercher, n'avaient pas voulu venir ; qu'ils avaient mis les armes bas et jeté leurs munitions, disant qu'ils ne voulaient pas courir le risque d'être pendus, comme les Anglais les en avaient menacés, s'ils prenaient les armes contre eux et, à la réserve de quelques bons sujets qui demeurèrent sur les ouvrages, tout le reste disparut comme une fumée. Le soir, arriva un détachement de 16 habitants de l'Isle Saint-Jean, sans armes, conduits par M. Pomeroy (2), que M. de Villejoint, qui y commandait, envoya.

“ M. l'abbé Le Loutre, missionnaire des Acadiens et des sauvages, les encouragea le plus qu'il put. Il excitait les habitants au travail, et les sauvages à inquiéter les ennemis et à tâcher de faire quelque prisonnier.

(1) Boucher de Boucherville, cadet faisant fonction d'officier.

(2) René Gédéon Potler, sieur de Pommeroy, enseigne en pied de la marine au Port de la Joie.

“ Un habitant, nommé Beausoleil, qui passait pour un des plus entreprenants promit à ce missionnaire qu'il allait faire son possible pour faire quelque prisonnier.

“ Le 8, dès le matin, Beausoleil (1) rentra dans le fort pour avertir qu'il avait pris un officier anglais (2) que ses gens amenaient, qu'ils faisaient un grand circuit par les bois pour éviter la rencontre de quelque détachement ennemi. L'on vit, peu de temps après, notre petit détachement avec le prisonnier, qui venait du côté du marais. On le reçut avec beaucoup d'égard et de politesse, et on le laissa libre sur sa parole. Il obtint même de notre commandant la permission d'écrire au sien; M. Vergor lui écrivit aussi pour l'assurer qu'il procurerait à cet officier tous les agréments qu'il pourrait.

“ Le 13, à la pointe du jour, on aperçut qu'ils (les Anglais) travaillaient à former leur première parallèle à 450 toises de nos palissades. Ils commencèrent à tirer des bombes de 7 à 8 pouces, à 6, à 7 heures du matin. Sur les 10 heures, vingt sauvages abénaquis arrivèrent; ils chantèrent la guerre et promirent de faire des prisonniers.

“ Le 14, je représentai au commandant que le souterrain où l'on avait mis l'officier anglais et quelques autres personnes qu'on ne voulait point exposer, pouvait être enfoncé par les nouvelles bombes que les ennemis nous jetaient; qu'il était nécessaire de changer cet officier d'endroit, pour qu'il ne lui arrivât aucun accident, ce que le commandant voulut faire; mais il lui demanda en grâce de rester dans le même endroit, disant qu'il serait moins en sécurité s'il était à la tranchée. On le laissa; d'ailleurs presque tout le monde considérait le souterrain comme le plus capable de résister à la violence du choc des bombes.

“ A 10 heures du soir, le commandant reçut une lettre du gouverneur de Louisbourg, en réponse de celle qu'il lui avait écrit pour lui demander du secours. Le gouverneur lui marquait qu'il ne pouvait pas lui en envoyer. On en

(1) Beausoleil demeurait sur la rive ouest de la rivière Petcoudiac, à peu de distance de la ville de Moncton. Il faudrait un volume de plusieurs centaines de pages pour raconter ses exploits. Son nom véritable était Joseph Brassard dit Beausoleil.

(2) Hay.

avait flatté les habitants qui croyaient ne pouvoir s'en passer. Pour surcroît de malheur, cette mauvaise nouvelle transpira presque aussitôt parmi eux ; la plus grande partie résolut de nous abandonner, et l'on s'aperçut même que quatre-vingt disparurent.

“ Le 15, il nous déserta un soldat ; on ne dut point en être surpris, l'ayant fait sortir de prison où il était depuis longtemps, pour être coupable de viol et d'autres mauvaises actions. Les Acadiens ne s'occupaient plus qu'à prendre des précautions pour se garantir des bombes et se fourrer dans les casemates, quoiqu'il n'y en eût qu'un des leurs de tué dans cette journée. Cela occasionna du tumulte parmi eux. Les principaux et les plus considérés portèrent la parole pour tous les autres et représentèrent que, puisqu'ils n'avaient point espoir de secours, il n'y avait plus moyen de résister à tant de forces, et qu'ils ne voulaient pas se sacrifier inutilement. On prétend même qu'ils dirent quelque chose de plus ; ce qui donna lieu à un conseil de guerre où il fut délibéré qu'il serait publié une ordonnance à ces habitants, par laquelle il leur était défendu de faire des semblables propositions ou de vouloir abandonner le fort, sous peine d'être passés par les armes, et outre cela, d'avoir leurs biens et terres confisqués.

“ Du 15 au 16, on entendit, pendant la nuit, quelques décharges de mousqueterie. On ne douta point que ce ne fût les sauvages abénaquis, avec quelques Acadiens, qui attaquaient quelque garde avancée du camp.

“ Le 16, ils nous jetèrent des bombes sur les 9 heures, dont il y en eut une qui enfonça positivement le souterrain où était l'officier anglais. Il y fut tué avec un officier de la garnison et deux autres personnes (1). Ce coup augmenta le désordre qui était dans la place. Les habitants vinrent trouver en foule M. le commandant, pour demander à capituler, disant que si on était contraire à la résolution qu'ils avaient prise à ce sujet, ils ne respecteraient plus la garnison dont ils ne craignaient point les menaces, qu'ils tourneraient leurs armes contre les officiers et les troupes, et li-

(1) Le sieur Raimbault, cadet, faisant fonction d'officier ; l'interprète Fernand et le chevalier de Belly.

vreraient le fort aux Anglais. J'étais sur la batterie, et je ne fus point témoin de ce tumulte.

“ Le commandant fit assembler les officiers pour prendre un parti convenable à l'état où il se trouvait. Il me demanda, pour lors, si le souterrain où étaient les poudres était à l'abri des grosses bombes, je lui dis que oui, qu'une des plus grosses bombes que les ennemis pourraient avoir, ne pourrait l'enfoncer, si par hasard il en tombait dessus, mais que si on ne réparait les dommages qu'elle pourrait faire, je n'en répondais point, s'il en tombait une autre directement au même endroit.

“ Il y a lieu de croire que toute l'assemblée ayant vu que dans le souterrain, que l'on prétendait être le plus capable de résister aux bombes, avait été enfoncé, pensait que celui où étaient les poudres, était encore bien moins à l'abri, et que si je me trouvais en contradiction avec eux, c'était par entêtement et que je pensais comme eux. Il est vrai que si cela eut été, je n'aurais pas parlé autrement.

[Suit la délibération d'un conseil de guerre qui décide l'envoi d'un officier au camp anglais pour offrir de capituler, ce qui fut accepté aux conditions suivantes] :

“ 1o. M. le commandant, Etat Major et autres employés pour le Roi et la garnison de Beauséjour, sortiront avec armes, bagage, tambour battant.

“ 2o. La garnison sera envoyée directement à Louisbourg, aux dépens du Roi de la Grande-Bretagne.

“ 3o. La garnison aura des provisions suffisantes jusqu'à Louisbourg.

“ 4o. Pour les Acadiens, comme ils ont été forcés de prendre les armes sous peine de la vie, ils seront pardonnés pour le parti qu'ils viennent de prendre (1).

“ 5o. Dernièrement, la garnison ne portera point les armes en Amérique pendant le terme de six mois.

“ M. le commandant, les officiers et la garnison, signèrent la capitulation, le 16 juin 1755.

“ Les Anglais prirent possession du fort à 7 heures et demie du soir. Leurs troupes passèrent la nuit sous les ar-

(1) Lawrence et son conseil méconnurent odieusement cet article de la capitulation.

mes et ne touchèrent point aux marchandises et effets du Roi, répandus dans la place, tous les bâtiments étant rasés. Mais lorsqu'ils virent piller nos propres gens, les officiers anglais ne purent empêcher les leurs. Ils en mirent cependant une partie en sûreté. Notre garnison en sortit le lendemain pour s'embarquer sur des bâtiments de transport, pour aller à Louisbourg.

“ Le commandant anglais écrivit à celui de Gaspareau (1), situé dans la baie Verte, pour lui offrir, et à sa garnison, qui était composée de vingt hommes, les conditions accordées au commandant de Beauséjour, ce qui fut accepté, par le défaut de réflexion.

“ Nous eûmes deux de nos plus gros canons de fendus, dont l'un l'était depuis la bouche, jusqu'à la distance d'environ six pouces des tourillons, et l'autre depuis la bouche, jusqu'à la moitié de la volée. Ces pièces étaient tirées fort souvent inutilement, malgré que j'étais attentif à économiser les munitions, mais les canonniers recevaient les ordres de tirer. Les canons étaient aussi fort mangés de rouille, qui ronge et en fait écailler l'âme, et diminuer la force du métal. Nous n'avons pas pu savoir à combien s'est montée la perte des Anglais. On sut seulement qu'un de leurs ingénieurs avait eu une cuisse coupée d'un boulet de canon, en traçant leurs lignes, et que deux de leurs mortiers avaient été cassés par notre canon.

“ Voilà, à peu près, ce qui s'est passé dans l'attaque de ce malheureux poste. Le courage seul ne suffit pas dans les actions de défense; elles demandent de l'intelligence, des peines, des soins et des fatigues continuelles, et plus d'adresse et d'intrépidité que dans la guerre offensive; et l'on doit toujours se trouver extrêmement malheureux d'être obligé de céder à son ennemi, après avoir fait tout ce que l'on a pu pour lui résister. Tout ce qui peut consoler celui qui aime son métier, c'est qu'il acquiert toujours de l'expérience et se met en état de mieux faire dans d'autres occasions. Ce sont là mes espérances.”

A présent donnons la parole à un autre officier, M. Joubert, capitaine à l'Île Royale. Voici comment il raconte

(7) Rouer de Villeray, capitaine aux troupes de l'Île Royale.

à M. de Surlaville la prise de Beauséjour dans une lettre sans date :

“ L'événement a justifié nos observations. Ils nous ont prévenu, et par conséquent, chassé de l'Acadie. Sept bombes qui sont tombées dans le fort Beauséjour, ont obligé le sieur Vergor à capituler. Il est sorti avec les honneurs de la guerre, aux conditions de ne servir de six mois. Le sieur Villeray a imité la défense de son commandant, il a rendu le fort de Gaspereau aux mêmes conditions, sans attendre que l'on lui fit l'honneur de l'attaquer. Si le sieur Vergor avait raisonné en homme de guerre, son fort n'étant pas en état de résister jusqu'à ce qu'il eut du secours, il aurait dû le brûler et se retirer, ce qui lui était aisé, puisque l'ennemi ne l'avait pas bloqué. Il a seulement tenu trois jours, pendant lesquels il a perdu deux officiers et quatre soldats. N'ouvrira-t-on jamais les yeux sur de tels officiers? L'intérêt particulier l'emportera-t-il toujours sur le général? Ce fort, tout mauvais qu'il était, aurait pu tenir quelque temps. Les troupes étaient composées de leur fort de Beauséjour [sic pour Beaubassin], et le reste de milice que l'on a fait monter à deux mille hommes. Ils ont passé la Messagouche, près du Pont-à-Buot; ils n'ont pas tiré contre le fort aucun coup de canon, ni fusil; les effets du Roi ont été mis au pillage; l'on n'a fait, en rendant le fort, aucun inventaire. Pichon est resté, dit-on, à l'Acadie, pour en prendre un état, de la part des Anglais. Je le souhaite, si cela peut le mener à quelque chose. L'on n'a aucune nouvelle de lui. Les troupes de l'Acadie ont été conduites, par la baie Française à Louisbourg.

“ Il s'est brûlé, l'hiver dernier, pour cent trente mille livres de bois. N'y a-t-il pas là de quoi brûler le sang de tout bon citoyen qui entend parler de pareille consommation, pour ne pas dire friponnerie.”

Le récit qu'on vient de lire a été publié, il y a environ une trentaine d'années par M. de Bosq de Beaumont, dans son ouvrage intitulé: “ *Aux derniers jours de l'Acadie.* ”

Dans le volume: *Guerres du Canada*, imprimé par le gouvernement de Québec, il se trouve une autre relation de la reddition du fort de Beauséjour beaucoup plus longue

et plus détaillée. Elle n'est pas signée, mais c'est indubitablement Jacau de Fiedmond qui en est l'auteur.

PLACIDE GAUDET

PAROLES DES SONONTOUANS A M. LE MARQUIS
DE BEAUHARNOIS, GOUVERNEUR-GENERAL
DE LA NOUVELLE-FRANCE, DU
7 AOUT 1741

Par trois branches de porcelaine

Ne soyez pas surpris, mon père, de ne me pas voir cette année; la famine est si grande dans notre pays que je ne puis abandonner les femmes et les enfans; ce sera pour l'année prochaine; je crois que mon frère le Nontagués descendra; il n'est point à plaindre, il est vivant, les vivres ne lui ont point manqué comme moi.

Par un collier

Je vous prie, mon père, de ne point laisser gâter votre coeur par le mauvais discours que l'on pourra faire sur mon compte, si quelqu'un même de ma nation vous dit que j'ai le coeur mal fait, ne l'écoutez point. Votre fils qui demeure avec nous s'apercevra bien si je travaille aux mauvaises affaires; par ce collier j'éloigne tous les mauvais discours qui pourraient approcher de votre coeur.

Par un collier

Ecoutez mon père, des gens qui sont dans le tombeau:

Vous savez que, quand les enfans sont dans la misère, ils ont recours à leur père, par ce collier nous vous prions d'avoir pitié de nous, de nous donner quelques coups de poudre, et quelques balles. Mon père; vous êtes le maître d'y joindre quelqu'autre chose; ma misère est si grande que je manque de tout.

Vous pleurez doucement, lorsque vous apprendrez que la nation Sonontouane est morte par la faim. Si vous nous accordez quelque chose, nous vous prions de renvoyer sur le champ le forgeron, afin que s'il se trouve encore quelques hommes ou femmes vivants ils puissent recevoir votre réponse (1).

(1) Ils veulent faire entendre que les Anglais leur en fournissaient.

ORIGINAL ET DETRAQUE

C'est dans la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan que naquit, vécut et mourut un type qui aurait pu figurer dans cette galerie des originaux et détraqués, créée par notre grand poète, Louis Fréchette.

Le "personnage" dont nous voulons dire un mot s'appelait Léon Simon. Connu de tous, et très au loin, sa popularité provenait de la singularité de son vêtement, de prétendus phénomènes qui avait signalé son enfance et, surtout, d'une légende dont l'affubla la superstition.

Au physique, Léon était un gaillard trapu, à la figure épanouie, rougeaude, dans un encadrement de barbe hirsute.

D'une intelligence bornée, il causait comme un enfant et il agrémentait son langage d'un zéaiement ou d'un susurrement qui amusait le public. Mais ce qui le sortait du commun c'était une extravagance vestimentaire: Léon ne s'habillait pas comme les autres. "Jamais il ne porta de culotte, de caleçon, de pantalon. Toujours il promena sa charpente osseuse sous une houppelande assez longue qui le couvrait des épaules jusqu'à mi-jambe et qui lui donnait — de loin — la mine d'un moine d'opérette.

* * *

D'après la légende "la jaquette à Simon" était "un possédé" par suite d'une malheureuse parole. Dans sa première enfance, ce détraqué avait pleuré tellement qu'il avait fini par épuiser sa mère. Un soir, n'en pouvant plus de fatigue, celle-ci pria son mari de bercer l'enfant pendant qu'elle tâcherait de reposer. Et le père berça, mais fatigué lui aussi, il s'assoupissait souvent. Chaque fois, un gémissement sonore le réveillait et il devait se remettre à l'oeuvre.

A la fin, énervé et impatienté, le père aurait dit: "que le diable te berce", ou quelque chose d'approchant, la tradition n'est pas d'accord sur ces mots exacts. Quoi qu'il en soit, aussitôt l'imprécation lancée, le berceau se balança seul et l'enfant sommeilla.

Après ce soir mémorable, chaque fois qu'on lui confia l'enfant, le docile berceau se mit en mouvement.

Dès que Léon put marcher, d'autres phénomènes se produisirent. Un jour, le linge disparaissait, une autre fois, c'était la vaisselle qui allait se loger dans la grange; enfin, les ustensiles, les outils, les meubles même furent pris de la manie de vagabonder.

En passant de bouche en bouche, ces racontars prirent des proportions. Les uns affirmaient avoir entendu dire que les cloisons se déplaçaient, que la grange, l'étable, la maison oscillaient parfois!!!

Lorsque le temps de mettre Léon en culotte arriva un nouvel ennui. On constata que cette pièce du costume masculin ne tenait pas sur l'enfant.

Plus tard on essaya le pantalon, toujours avec le même résultat; dès que les spectateurs avaient quitté Léon des yeux, le pantalon gisait par terre, en lambeaux.

* * *

Il fallait une explication à ces phénomènes et l'imagination populaire la trouva aussitôt. On prétendit qu'une malédiction pesait sur Léon, à cause des paroles que son père avaient eu l'imprudence de prononcer dans un moment d'humeur. Avec Sa Majesté Satanique, il n'en faut pas plus pour effectuer une damnation. Léon était donc "possédé" et il le manifestait inconsciemment, mais en toute évidence.

* * *

La légende créée se répandit. A diverses reprises, il se fit des paris au sujet de Léon et de ses vêtements.... Qui déchirait les vêtements du bizarre individu et lui délivrait ses mains qu'on avait parfois attachées?

Comme la crédulité populaire affirmait qu'il y avait du surnaturel dans ces faits, un nommé Hubert Trépanier crut faire un coup d'argent en engageant Léon Simon. Tous deux partirent en tournée et se rendirent aux Etats-Unis, cet Eldorado des montreurs de curiosité. Pensez donc, avec un tel phénomène, les gens allaient semer l'or.....sous leurs pieds! Mais l'aventure dévia du but aperçu: la tournée fut un désastre.

Ne croyant pas à l'intervention cabalistique des sceptiques parièrent une somme assez rondelette qu'ils prouve-

raient que c'était Léon lui-même qui se libérait les mains et qui ensuite se dévêtait.

On fit à Léon un costume blanc, on lui enduisit les mains de noir, puis on l'enferma dans une chambre. Quelques minutes plus tard, le résultat habituel s'était produit, mais le vêtement noirci démontrait, à ne pas s'y méprendre, quel avait été l'auteur du méfait.

Et c'est alors que des médecins aliénistes donnèrent leur opinion.

Léon Simon souffrait d'idiotie déterminée sans doute, par une lésion cérébrale produite à la suite de convulsions.

Quant à la forme par laquelle l'idiotie se manifeste, elle varie suivant les individus et le caractère de la lésion.

Dans le cas de Simon, il y avait deux manies distinctes: la première qu'on nomme cryptomanie, le portait à cacher certaines choses; la seconde provenant sans doute d'une altération de personnalité lui faisait prendre le pantalon en horreur.

Les maniaques de ce genre sont assez nombreux et ils se livrent aux plus grandes excentricités.

Il n'y avait donc pas eu d'intervention maligne et la rumeur avait tort.

Après le retour de Simon, en son pays, sur la recommandation du curé, on cessa de colporter les histoires d'autrefois.

Le pauvre Léon décéda âgé de soixante-quatre ans et fut inhumé le premier mars 1907.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Charles Genaple de Vilrenard reçoit une seigneurie en Acadie le 25 février 1690. Était-il le fils de notre notaire royal François Genaple de Bellefonds? Dans la liste des enfants de ce dernier donnée par Tanguay, je vois un Charles Genaple né à Québec le 4 mars 1675. Ce Charles Genaple ne serait-il pas le Genaple de Vilrenard d'Acadie?

ACAD.

BANCS A PERPETUITE DANS L'EGLISE NOTRE-DAME DE MONTREAL

Comme l'ancienne église paroissiale de Québec (voir *B. R. H.*, XXX, 58), Notre-Dame de Montréal a vendu des bancs à perpétuité. L'église, commencée en 1672, ne devait être terminée et ouverte au culte qu'une douzaine d'années après, et ce n'est que quelques sept ans encore après qu'on songea à y construire des bancs, en vertu d'une assemblée de la paroisse:

“ Du 30^e jour de décembre 1691 A L'Issüe des Vepres qui ont été chantées et celebrées en L'Eglise Parroissiale de cete Ville en L'Isle de Monreal Cejourdhuuy Les Marguilliers en charge se sont assemblez en La sale ordinaire du seminaire de Ville Marie avec plusieurs habitans anciens ou estoient Messire François Dollier De Casson Prêtre Supérieur dudit Seminaire et Grand Vicair de Monseigneur L'Euêque, Messire Etienne Guiotte Prêtre Curé de ladite Parroisse et Leonard Chaineau aussy Prêtre, Mre. Jaques Dechambaud Bailly Juge Ciuil et Criminel De lad'Isle, Mr. Dr Maricourt Capne D'vne Compagnie dans le détachement de la Marine, Les Srs. Martinet, Forestier, Bouât, De-coüagne, Dufrêne, Maillot, Arnaud, Pertuis et autres sousignez tous conuoquez sur L'avis dudit Sieur Curé pour déliberer sur la construction de bans ou de chaizes a placer dans la nef de lad'Eglise parroissiale pour la commodité Des Parroissiens et vtilité d'Icelle, ou apres Les prieres ordinaires faites, Mons. Dollier auroit proposé à Ladite assemblée d'opiner ce qu'vu chacun estimeroit le plus convenable à cet effet, et Luymesme aiant recueilli Les voix et Les suffrages, tous vnanimement ont jugé que les bans simples a toute la famille étoient les plus propres et plus commodes; et qu'Il étoit necessaire d'y faire traualler Incessamment et apres que La publication auroit été faite, que ceux qui sont faits ou a faire seroient sans distinction adjugez et deliurez aux plus offrans et derniers Encherisseurs par Le Sieur Cullerier L'vn des Marguilliers de La fabrique de ladite Eglise, lequel en fourniroit Contract les Intentions de Mondit Seigneur L'Evêque, et en vertu de son pouuoir et agré-

ment, ce qui a été conclu et arrêté en Ladite Sale Les jour et an que dessus et ont signé.

fran. dollier pre. ind.

F. Martinet

E. Guyotte Curé

René Cuillierier

Charles de Couïagne

Cauchois

P. gadois

Perthuis (1) ”.

Cette résolution se passait sous Mgr de Laval.

Les marguilliers commencèrent alors à construire des bancs qu'ils vendirent à la criée, soit pour la vie durant du locataire, soit à perpétuité.

Nombreux furent ces derniers. Le contrat de leur achat consistait dans la jouissance perpétuelle d'un certain espace carré et superficiel du plancher de l'église. C'était le "fonds du banc." Sur cet espace, le propriétaire, qu'on peut appeler foncier, se construisait ou se faisait construire un entourage en ligne longitudinale, horizontale et transversale avec ses voisins, et tel que désigné par le marguillier (2).

Il lui était loisible de garnir l'enclos de meubles à sa guise (3).

L'achat de tel banc ne consistait pas seulement dans le fonds, mais aussi le tréfonds; et donnait au propriétaire et à ses descendants le privilège de sépulture dans la cave, de l'église, vis-à-vis le banc.

Le fonds du banc était ordinairement payé 100 lbs, versées une fois pour toujours; et une rente, ne dépassant pas 10 lbs, devait être payée annuellement.

Les fabriciens en conséquence des bancs à perpétuité eurent de nombreux ennuis.

Le successeur de Mgr de Laval, Mgr de Saint-Vallier, a certainement prévu les ennuis qui devaient s'en suivre. Dans sa visite pastorale à Montréal en 1719, l'évêque a couché la lettre suivante dans le cahier des délibérations de la fabrique:

“ Nous Jean par La grace de Dieu Et du St. Siège apostolique Eucque De Quebec a messieurs Le curé Et Vicair de Ville-marie, Et marguilliers de Ladite paroisse.

(1) Archives de Notre-Dame, Montréal.

(2) D'aucuns, dans la suite, ambitionnèrent de dépasser ces limites.

(3) L'ancien banc d'oeuvre, qui faisait face à la chaire, dans l'église actuelle, avait conservé jusqu'à vers 1870, la nature de cette construction.

Salut & Benediction en N. S., ayant appris durant Le cours de La visite que nous auons fait dans Vôtre paroisse que, pour contenter des habitans qui demandoient des bancs dans l'Eglise, Vous les leurs accordés comme jls les désiroient auoirs et hereditaires a leurs Enfants, sans penser que cet Vsage est tout à fait opposé aux Regles de L'Eglise, c'est ee qui nous oblige de vous faire remarquer que nous ne Saurions approuuer cet Vsage, que Nous Vous d'effandons de continuer Et de mettre En pratique, Vous Exortants suivant La coutume qui sobserue dans tous les Dioceses de ce Royaume, de faire crier le banc après la mort du pere et de la mere, Et après que le prix En sera arrêté Et fixé par le plus offrant, l'ancherisseur devra donner la preference aux Enfants: Nous jugeons encor que dans de certains cas vous pourrés donner la preference aux Enfants sans faire crier Les bancs, En les obligeans de payer Vn droit d'entrée, Vne fois payée qui ne peut pas aller moins qu'a Vingt cinq francs en bonnes Espeesses monnoix de francs, ou a soixante francs au moins monnoix presente de cartes qui cours dans le pays; fait à Ville marie ce quinzième auril mil sept cent dix neuf, durans Le cours de nôtre visite.

Jean eueque de quebec ”.

Les fabriciens de Montréal se soumirent aux ordres de l'évêque, et ne concédèrent plus de bancs à perpétuité. Dans plus d'un contrat, vers 1740, il est dit que le marguillier se réserve le droit d'aller “ faire des fouilles dans la cave de l'église vis-à-vis le banc concédé ”, pour s'enquérir s'il y aurait eu des inhumations.

Le droit des enfants, d'après le texte de la lettre, semble avoir été respecté, mais nous n'avons pas rencontré qu'il ait été payé ce droit d'entrée de vingt-cinq ou de soixante francs.

La lettre de l'évêque de Saint-Vallier n'eut pas un effet rétroactif. Dans la suite, à plus d'une reprise, la fabrique a racheté le fonds d'un banc, payé avant 1719; et des héritiers, même après trois quarts de siècle, ont vendu le banc de leur grand-père.

O. LAPALICE

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU
CANADA : LA SEMAINE RELIGIEUSE DE
MONTREAL

(Suite et fin)

Le chanoine Joseph-Télesphore Savaria (18 décembre 1916).

Le Père Lacombe, décédé à Miduapore le 12 décembre 1916, à l'âge de 90 ans (25 décembre 1916).

Le R. P. Eusèbe Durocher, S. J., par le Père Louis Lalande (1er janvier 1917).

L'abbé Antonio Hébert, ancien professeur au séminaire de Valleyfield (22 janvier 1917).

L'abbé Julien Doucet, chapelain de l'hôpital de Muskegan, Michigan (29 janvier 1917).

Le Père Allard, O. M. I., ancien vicaire-général de Mgr Taché (5 février 1917).

L'abbé Camille Santoire, ancien vicaire-général de Valleyfield et ancien curé de Huntingdon (5 février 1917).

Le Père Emile Piché, fondateur et curé de la paroisse Saint-Georges à Montréal (12 février 1917).

L'abbé Adolphe Volbart, P. S. S. (19 février 1917).

Le Père Rondot, des Frères Prêcheurs (26 février 1917).

Mgr Milette, protonotaire apostolique et curé de Nashua (2 avril 1917).

L'abbé Jean-Louis Gaudet, curé de Varennes (16 avril 1917).

L'abbé Alfred Faubert, ancien aumônier des Frères du Mont Lasalle à Montréal (23 avril 1917).

L'abbé Joseph-Hercule Roy, curé de Saint-Georges de Windsor (23 avril 1917).

L'abbé Denis Casaubon, curé de Saint-François de Sales de l'île Jésus (30 avril 1917).

Le nom latin de Montréal, par l'abbé Henri Jannotte (7 mai 1917).

L'abbé Jean-Baptiste Chartier, ancien colonisateur des Cantons de l'Est (7 mai 1917).

- Le Père Hage, des Frères Prêcheurs (28 mai 1917).
Le Père Jeannotte, O. M. I. (12 juin 1917).
Le Père Gonthier, dominicain (2 juillet 1917).
Le Frère Mercure, des Clercs de Saint-Viateur (23 juillet 1917).
A Sainte-Anne de Varennes (6 août 1917).
Le culte du passé, par Mgr L.-A. Paquet (27 août 1917).
Le Père Charles Cahill, des Oblats de Marie-Immaculée (1er octobre 1917).
Le pont de Québec (1er octobre 1917).
Les proportions du pont de Québec (8 octobre 1917).
Le deuxième évêque acadien, Mgr Patrice-Alexandre Chiasson (15 octobre 1917).
L'abbé Alfred Sauvé, décédé à Montréal le 1er octobre 1917 (22 octobre 1917).
La mort des Pères Rouvière et Le Roux, des Oblats (29 octobre et 5 novembre 1917).
Le Père Duvic, des Oblats (5 novembre 1917).
Le chanoine Ferland, curé de Sainte-Elisabeth de Joliette (12 novembre 1917).
Le chanoine Brien, ancien curé de Sainte-Elisabeth de Joliette (26 novembre 1917).
Le Frère Jérôme, des Écoles Chrétiennes (24 décembre 1917).
M. l'abbé Joseph Bonin, ancien curé de la Pointe-Saint-Charles (28 janvier 1918).
Une race de pionniers, les Canadiens-français (4 février 1918).
Une légende canadienne : les sabots de Noël (4 février 1918).
Le Père Audet, curé de Winooski, Vermont (4 février 1918).
L'abbé Arthur Mac Donald, curé de Saint-Jean de Wickham (11 février 1918).
Le Père Arthur Jones, S. J. (25 février 1918).
L'abbé Perron, curé de Sainte-Anne de Bellevue (1er avril 1918).
L'abbé Charrier, P. S. S., ancien curé de l'église Saint-Jacques de Montréal (15 avril 1918).

L'abbé Sévère Renaud, curé de Saint-Bruno (22 avril 1918).

Le capitaine-aumônier Crochetière, tué à l'action devant l'ennemi le 2 avril 1918, par l'abbé Elie-J. Auclair (22 avril 1918).

Langue et foi, par le R. P. Aug. Leduc (29 avril 1918).

Mgr Ouimet, curé de Saint-Jovite et vicaire-général du diocèse de Mont-Laurier (29 avril 1918).

Mgr Larose, ancien curé de Notre-Dame d'Ogdensburg, et vicaire-général de Mgr Gabriels (6 mai 1918).

Le Père Francis Desforges, des Pères de la Compagnie de Marie (13 mai 1918).

Le Père Aimé (Henri-Victor Laforge), des Pères Franciscains (13 mai 1918).

L'abbé Joseph-Anatole Lapierre (20 mai 1918).

Le Père Joseph-Édouard Désy, S. J. (10 juin 1918).

Le Père Denis Dumesnil, ancien curé de Saint-Ignace de Steelton, Ontario (17 juin 1918).

L'architecte Casimir Saint-Jean, par l'abbé Elie-J. Auclair (15 juillet 1918).

Mgr Wilbrod-Cléophas Martin, de l'archevêché de Montréal (22 juillet 1918).

L'abbé Louis-Philippe Germain, professeur au collège de Montréal (22 juillet 1918).

L'abbé Auguste-Octavien-Rodolphe Lacasse, curé de la Pointe-Saint-Charles (5 août 1918).

Le Père Hippolyte Leduc, O. M. I., vicaire-général d'Edmonton (5 août 1918).

L'abbé Jules-Amable Thibault, P. S. S. (12 août 1918).

L'abbé Elias Mongeau, curé de Saint-Léonard-de-Port-Maurice (19 août 1918).

L'abbé François Dubois, professeur au séminaire de Sainte-Thérèse (19 août 1918).

Le chanoine Proulx, du séminaire de Saint-Hyacinthe (26 août 1918).

Le Père Joly, supérieur provincial des Clercs de Saint-Viateur (2 septembre 1918).

Le Père Coutu, assistant du supérieur-général des Clercs de Saint-Viateur (2 septembre 1918).

Mgr Douville, du Séminaire de Nicolet, par l'abbé Elie-J. Auclair (16 septembre 1918).

Les fêtes du monument Hébert à Québec, 3 septembre 1918 (23 septembre 1918).

Au calvaire d'Oka (23 septembre 1918).

Le curé Eugène-Edouard Choquette, de Sainte-Agnès de Mégantic (7 octobre 1918).

Le Père Gendreau, des Oblats (14 octobre 1918).

Le Père Hyacinthe Hudon, de la Compagnie de Jésus (21 octobre 1918).

● A propos de la mort de Mgr Stagni (4 novembre 1918).

Le Père Dion, provincial des religieux de Sainte-Croix (4 novembre 1918).

Le Frère Louis-Henri Laferrière, des Clercs de Saint-Viateur (11 novembre 1918).

Le " Père " Victor Chartier, par l'abbé Émile Chartier (25 novembre 1918).

Le Père Wilfrid Valiquette, O. M. I., curé du Cap-de-la-Madeleine (9 décembre 1918).

L'abbé Arthur Thibaudeau, desservant de la Pointe-Fortune (16 décembre 1918).

L'abbé Hector Quesnel, curé de Howick (16 décembre 1918).

Mgr Piette, curé de la cathédrale de Joliette (23 décembre 1918).

L'abbé Joseph Gaudette, de Saint-Anselme de Montréal (23 décembre 1918).

L'abbé Henri Charlebois (23 décembre 1918).

Mgr Prosper Beaudry, ancien curé de Joliette (30 décembre 1918).

L'abbé Adrien Joubert, de Sainte-Elisabeth du Portugal de Montréal (6 janvier 1919).

Le prétendu *patois* des Canadiens-français (27 janvier 1919).

Mgr Blais, évêque de Rimouski (3 février 1919).

L'abbé J.-A. Messier, aumônier de l'hôpital de Saint-Boniface (17 février 1919).

Le Père Pascal Lajoie, supérieur général des Clercs de Saint-Viateur (17 mars 1919).

M. l'abbé Troie, supérieur de Saint-Sulpice (24 mars 1919).

Un prêtre canadien centenaire, le Père Damase Dandurand (7 avril 1919).

Mgr Émile Roy, vicaire-général de Montréal (14 avril 1919).

L'abbé Lucien-Hercule Lavallée, curé de Nicolet (21 avril 1919).

Le cher Frère Ange, des Frères de l'Instruction Chrétienne (28 avril 1919).

La statue de Notre-Dame de Pitié à Montréal (28 avril 1919).

L'abbé Vital Duhamel, P. S. S. (5 mai 1919).

L'abbé Thomas Dagenais, ancien curé de Saint-Roch de L'Achigan (5 mai 1919).

La véritable histoire de la statue de Notre-Dame de Pitié à Montréal (16 juin 1919).

Lady Jetté (16 juin 1919).

Un glossaire de jurons, par Arthur Lemont (23 juin 1919).

Le chanoine William O'Meara, curé de Saint-Gabriel (14 juillet 1919).

Le Père Joseph Jodoin, par J. V. Dozois, O. M. I. (28 juillet 1919).

Le Père Jean-Marie Rigaud, missionnaire du Sacré-Coeur (25 août 1919).

Lettre de Mgr Baumard, l'auteur de *Vicillard*, aux Canadiens-français (1er septembre 1919).

L'abbé Bérard, curé de Saint-Irénée de Montréal (15 septembre 1919).

Le Frère Joseph Pelletier, des Clercs de Saint-Viateur (22 septembre 1919).

L'abbé Bernard Pelletier, P. S. S. (13 octobre 1919).

Le Père Stanislas Loiseau, de la Compagnie de Jésus (3 novembre 1919).

Le Père Célestin Augier, O. M. I. (1er décembre 1919).

Marie-Malvina Désormeaux, en religion Soeur Marie-Rose, des Soeurs de la Providence (26 janvier 1920).

Mgr Guertin, vicaire-général de Saint-Hyacinthe (2 février 1920).

Le Père Almire Pichon, S. J. (2 février 1920).

L'abbé Alphonse Mandeville, ancien curé de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix (9 février 1920).

L'abbé François d'Assise Gauthier (9 février 1920).

L'abbé Pierre-Arcade Laporte, curé de Saint-Augustin (8 mars 1920).

Mgr Émile Legal, archevêque d'Edmonton (23 mars 1920).

Marguerite Bourgeoys, par l'abbé Elie-J. Auclair (12 avril 1920).

Le troisième centenaire de la vénérable Marguerite Bourgeoys (26 avril 1920).

L'abbé Joseph-Wilfrid Morache, curé de Sainte-Hedwidge de Clifton (3 mai 1920).

Marguerite-Marie et le Canada (17 mai 1920).

Charles-Séraphin Rodier, bienfaiteur des Jésuites à Montréal (24 mai 1920).

Le chanoine Joseph-Onésime Brousseau (24 mai 1920).

Les Soeurs de l'Espérance à Montréal (14 juin 1920).

Le Père Charles-Adélar Barolet, de l'Ordre des Rédemptoristes (21 juin 1920).

L'abbé Pierre-Vincent Jutras, curé de La Baie du Febvre (28 juin 1920).

L'Académie de l'Archevêché à Montréal (26 juillet 1920).

Le chanoine Henri Decarie, curé de Saint-Henri de Montréal (6 septembre 1920).

Lettre de Mgr de la Villerabel, évêque d'Amiens, au curé de Miraumont, au sujet des tombes canadiennes de Courcelettes (20 septembre 1920).

Mgr Pascal, évêque de Saint-Albert (20 septembre 1920).

Un homme de bien, le chevalier Canac-Marquis, de Québec, par l'abbé Elie-J. Auclair (27 septembre 1920).

Catherine Beston, dite Soeur Marie de Bon-Secours, des Petites Soeurs de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (18 octobre 1920).

Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses Populaires (22 novembre 1920).

L'abbé Théophile Chagnon, ancien curé des Cèdres (6 décembre 1920).

L'abbé Louis Regaudie, P. S. S. : une âme de prêtre et d'apôtre (13 décembre 1920).

L'abbé Louis Bonin, ancien curé de la Rivière-des-Prairies (Saint-Joseph) (17 janvier 1921).

Le chanoine Salomon-François-Benjamin Maynard-Bellerose, par l'abbé Élie-J. Auclair (24 janvier 1921).

L'abbé Herménégilde Charpentier, ancien curé de la Pointe-aux-Trembles de Montréal (7 février 1921).

Le Père Pierre Pampalon, de l'ordre des Rédemptoristes (7 février 1921).

Le Père Camille Forest, des Clercs de Saint-Viateur (21 février 1921).

Lettre de Mgr Forbes au sujet du séminaire de Joliette (28 février 1921).

Le Frère Zéphirin Pelletier, des Clercs de Saint-Viateur (28 février 1921).

Mgr Lionel-Saint-Georges Lindsay (14 mars 1921).

Le Conseil Privé et la cause Tremblay-Despaties (28 mars 1921).

Le Père Pierre-Zacharie Lacasse (28 mars 1921).

L'abbé Louis-Origène Roberge, curé de L'Ange-Gardien de Rouville (28 mars 1921).

L'abbé Pierre-Ludger Paré, ancien curé de La Présentation (28 mars 1921).

Le Père Joseph-Edouard Saucier, des Clercs de Saint-Viateur (4 avril 1921).

L'abbé Victor-Emmanuel Pausé, supérieur du collège de l'Assomption et chanoine honoraire de Montréal (4 avril 1921).

L'abbé Louis-Joseph-Théophile Lafontaine, ancien curé de Saint-Joseph de Bordeaux (4 avril 1921).

L'abbé Joseph-Avila Beauchamp, curé de Saint-Charles de Montréal (11 avril 1921).

Le Père Joseph Paré, S. J. (25 avril 1921).

Le Révérend Père J.-Absalon Renaud, de la Congrégation de Sainte-Croix (2 mai 1921).

L'architecture religieuse enseignée par leçons de choses (9 mai 1921).

Mgr Henri Gabriels, évêque d'Ogdensburg (15 mai 1921).

Le Conseil Privé et le mariage au Canada (30 mai 1921).

L'abbé Joseph Riopelle, du collège de L'Assomption (20 juin 1921).

A propos de l'évêque de Pétrée (18 juillet 1921).

L'abbé Joseph-Arthur Morin, 1861-1921 (25 juillet 1921).

L'abbé Venant Charest, de l'évêché de Sherbrooke (1er août 1921).

Madame Jacques Lemoyne de Martigny, née Elmina Rodier, par l'abbé Élie-J. Auclair (8 août 1921).

L'abbé Jules-Bernardin Rioux, ancien curé de Saint-Enfant-Jésus et de Sainte-Monique (22 août 1921).

Le Cher Frère Thaddeus, des Ecoles Chrétiennes (29 août 1921).

Mgr Félix Couturier (5 septembre 1921).

L'abbé Joseph-Arthur Laporte, curé de Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke (5 septembre 1921).

Le Père Arthur Letellier, des Pères du Saint-Sacrement (19 septembre 1921).

L'abbé Dangeville de Villandré, par l'abbé Philippe Perrier (26 septembre 1921).

A propos de *Maria Chapdelaine*, par A. Larrieu (10 octobre 1921).

Sir Adolphe Routhier, le testament d'un chrétien, par l'abbé Élie-J. Auclair (24 octobre 1921).

Mgr Joseph-Henri Prudhomme, évêque de Prince-Albert (31 octobre 1921).

Le Père Hermas Lalande, S. J. (31 octobre 1921).

Le premier Oblat canadien, le Père Dandurand (7 novembre 1921).

Le Frère André, par J. J. de Lara (14 novembre 1921).

La Soeur Alexandre, née Marie-Délina Labrecque, des Soeurs de la Providence (14 novembre 1921).

M. Eugène Goileau, prêtre de Saint-Sulpice (14 novembre 1921).

Lady Laurier (14 novembre 1921).

Le chanoine Godin, curé de Vaudreuil (5 décembre 1921).

Mgr François-Xavier de la Durantaye (12 et 19 décembre 1921).

La Vénérable Mère d'Youville (26 décembre 1921).

Le Père Tamisier, de la Compagnie de Jésus (29 décembre 1921).

Mgr François-Xavier Brunet, premier évêque de Mont-Laurier (19 janvier 1922).

Mgr Charles-Hughes Gauthier, archevêque d'Ottawa (26 janvier 1922).

Mgr Marcel Dugas, protonotaire apostolique et ancien curé de Cohoes (2 février 1922).

Le Père Edmond Flynn, de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur, par le R. P. J.-S. Garant (16 février 1922).

Le Père Tourangeau, ancien provincial des Oblats de Marie Immaculée, par l'abbé Elie-J. Auclair (23 février 1922).

A propos du siège de Pétrée, par l'abbé J. Bigaouette (2 mars 1922).

Anna Dugas, dite Soeur Marie de Sainte-Amélie, des Soeurs de Sainte-Croix, par l'abbé Elie-J. Auclair (2 mars 1922)

Elise Brault, dite Mère Sainte-Thérèse, ancienne supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal (9 mars 1922).

L'abbé Théodore Charbonneau, de Saint-Clément de Viauville (16 mars 1922).

L'abbé Hermas Langevin, curé d'Hochelaga, par l'abbé Elie-J. Auclair (23 mars 1922).

Mgr Hubert-Olivier Chalifoux, évêque d'Auréliopolis et auxiliaire de Sherbrooke, par l'abbé Elie-J. Auclair (30 mars 1922).

Le Père Toussaint Lussier, S. J. (6 avril 1922).

Le Père Édouard Blanchard, ancien curé de Malone, état de New-York, par l'abbé Elie-J. Auclair (13 avril 1922).

L'habitant et le noble chez les Canadiens-français, par l'abbé Elie-J. Auclair (4 mai 1922).

Le chanoine Trefflé-Zénon Simon, curé de la cathédrale de Valleyfield (4 mai 1922).

Mgr Leventoux, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent (8 juin 1922).

Mgr Émard, archevêque d'Ottawa, par l'abbé Elie-J. Auclair (15 juin 1922).

Au sujet de la paroisse canadienne (22 juin 1922).

Mgr Arsène-Pierre Dubuc, fondateur de l'Orphelinat Saint-Arsène à Montréal (13 juillet 1922).

Louis-Joseph-Amédée Derome, par l'abbé Elie-J. Auclair (20 juillet 1922).

Le Père Pierre-Séraphin-Dollard Deguire, oblat de Marie Immaculée (27 juillet 1922).

L'abbé Joseph-Marie Demers, ancien curé de Sainte-Brigide de Montréal (3 août 1922).

Le diocèse de Mgr de Laval, ce qu'il est devenu (17 août 1922).

Father Mortimer-Louis Shea, curé de St-Aloysius à Montréal (17 août 1922).

L'abbé Hector Courtemanche, curé de Sainte-Marguerite-Marie (Magog) (7 septembre 1922).

Mgr Limoges, évêque-élu de Mont-Laurier (21 septembre 1922).

L'abbé Joseph Coderre, curé de Sainte-Anne de Prescott (21 septembre 1922).

Le curé canadien, par l'abbé Elie-J. Auclair (5 octobre 1922).

L'abbé Alphonse-B. Desautels, ancien curé de Saint-Lazare de Vaudreuil (12 octobre 1922).

Le chanoine Antoine O'Donnell, du chapitre de la cathédrale de Saint-Hyacinthe (19 octobre 1922).

L'abbé Anthime Corbeil, curé de Saint-Joseph de Montréal (2 novembre 1922).

L'abbé Jean Ducharme, ancien curé de Contrecoeur (16 novembre 1922).

L'abbé Ambroise L'Orphelin (23 novembre 1922).

Le chanoine Napoléon Morin, curé de Saint-Edouard de Montréal (14 décembre 1922).

En Acadie, par Albert Larrieu (15 mars 1923).

Le Père Alfred Crevier, de la Congrégation de Sainte-Croix (22 mars 1923).

L'abbé Joseph Aubin, ancien curé de Sainte-Rose (5 avril 1923).

Mgr de Laval et Montréal, par l'abbé Georges Thuot (26 avril 1923).

L'abbé Paul Bruchési, curé de Saint-Jean-Baptiste de Wray, E. U. (17 mai 1923).

La vieille armoire, par La Chenais (17 mai 1923).

Sur la tombe d'un saint évêque : Mgr Alexis-Hyste Bernard (12 juillet 1923).

Les soldats canadiens du Pape (19 juillet 1923).

Mgr Alexandre-Antonin Taché, par l'abbé Georges Thuot (2 août 1923).

L'abbé Pierre-Marie Moulin (9 août 1923).

Hommage du Canada et de France au premier évêque de Québec, 5 juillet 1923 (16 août 1923).

Nos Archives paroissiales, par l'abbé Édmond La-croix (22 février 1923).

L'abbé Louis-Joseph Valiquette, du séminaire de Sainte-Thérèse, 1867-1923 (27 septembre 1923).

Les Oblats de Marie Immaculée en Canada (11 octobre 1923).

Mgr Louis Rhéaume (25 octobre 1923).

La religion et les testaments, par l'abbé Georges Thuot (15 novembre 1923).

L'abbé Charles Rosconi, décédé à Montréal le 4 novembre 1923 (22 novembre 1923).

L'abbé Charles Laforce, ancien curé de Chambly, par l'abbé A. Harbour (21 février 1924).

Les universités catholiques (6 mars 1924).

L'abbé John Brophy, docteur en théologie, curé de la paroisse Sainte-Agnès de Montréal (13 mars 1924).

Notre histoire : ses origines religieuses, par l'abbé Georges Thuot (13 mars 1924, 3 avril 1924, 1er mai 1924, 12 juin 1924).

Le Père J.-Elphège Grou, de l'Oratoire Saint-Joseph à Montréal (17 avril 1924).

Le Père Jules Jetté, S. J., missionnaire canadien en Alaska, par le R. P. Joseph Fortier, S. J. (24 avril 1924).

L'abbé Dosithée Lalande, P. S. S., ancien directeur du collège de Montréal (8 mai 1924).

L'abbé Hyacinthe Brisset, curé de Saint-Paul de Montréal (22 mai 1924).

L'abbé Robert-E. Callahan, curé de Saint-Dominique de Montréal (7 août 1924).

Mlle de la Rousselière, en religion Soeur Marie-Clémentine, du Carmel d'Angers (23 octobre 1924).

Le chanoine Pierre Pelletier, ancien curé de Berthier-en-haut (6 novembre 1924).

Le régime scolaire canadien-français (20 novembre 1924).

Mgr Louis-Joseph Grivetti, secrétaire de la délégation apostolique au Canada (11 décembre 1924).

Le martyr René Goupil, par l'abbé Georges Thuot (8 janvier 1925).

La Croix du Mont-Royal (19 février 1925).

Elzire Laverdière, en religion Mère Marie-Anne, de l'Institut des Soeurs des Petites Ecoles (12 mars 1925).

L'abbé François-Xavier-Eugène Écrément, curé de Sainte-Cunégonde (26 mars 1925).

Le cinquantenaire carmélite (7 mai 1925).

Le Petit Séminaire de Sainte-Thérèse (4 juin 1925).

Un prédestiné, le Frère Georges Martineau, scholastique de la Congrégation de la Fraternité Sacerdotale, 1898-1922 (4 juin 1925).

La Mère Madeleine-Sophie Barat (1779-1865).

Son Eminence le cardinal Bégin (23 juillet 1923).

Les martyrs du Canada et la fidélité de la Nouvelle-France, discours prononcé à Paris le 5 juillet 1925, par Yves de la Brière (1er et 8 octobre 1925).

Madame L.-J. Forget, par l'abbé Thuot (29 octobre 1925).

L'Institut de la Providence (17 décembre 1925).

Eloge funèbre de Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Québec, par Mgr G. Gauthier, archevêque administrateur de Montréal (4 mars 1926).

Un martyr canadien : le chanoine André Grasset de Saint-Sauveur, né à Montréal le 3 avril 1758 (11 mars 1926).

Décret de béatification des martyrs canadiens (18 mars 1926).

Monsieur Isaïe-Charles Lecoq, P. S. S. (29 avril 1926).

Mgr John Forbes, des Pères Blancs (6 mai 1926).

Les Oeuvres de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, par Dom Albert Jamet (29 juillet 1926).

Mgr Paul Larocque, évêque de Sherbrooke (26 août 1926).

Le bienheureux André Grasset de Saint-Sauveur, par l'abbé Edmond Langevin-Lacroix (11 novembre 1926).

Virginie Blais, sourde-muette aveugle instruite à l'Institution des Sourdes-Muettes, dirigée par les Soeurs de la Providence, à Montréal (10 février 1927).

Mgr Grouard, par Georges Goyau (17 mars 1927).

Mgr Émard, archevêque d'Ottawa, par le chanoine A. Harbour (7 avril 1927).

L'abbé Joseph Saint-Denis, ancien curé de Chambly, par le chanoine A. Harbour (21 avril 1927).

Le Père Athanase, dans le monde Darius Montour, de la Trappe d'Oka (21 avril 1927).

Le Père Constant Forest, trappiste, décédé à l'abbaye cistercienne de N. D. de la Consolation, en Chine, le 4 janvier 1927 (28 avril 1927).

Le chanoine Félix Sirois, curé du Bic (12 mai 1927).

Le chanoine J.-S. Mc Crory, curé de Saint-Gabriel de Montréal (26 mai 1927).

Histoire de Ludivine Lachance, sourde, muette et aveugle, racontée par Corinne Rocheleau (3 novembre 1927).

Le Frère Louis (né Auguste Bazauté), un des fondateurs de la Trappe d'Oka (24 novembre 1927).

Une nouvelle cause de béatification : le Père Frédéric de Ghyvelde, O. F. M. (1838-1916), par L. Detrez (16 février 1928).

Centenaire chez les Soeurs de la Providence : Mme Gamelin (8 mars 1928).

Le livre de raison, par Henry Reverdy (5 avril 1928).

L'abbé Frédéric-Alexandre Baillaigé, curé de Verchères, par le R. P. J.-A. Charlebois (12 avril 1928).

Le Père Armand Laniel, O. M. I., curé de Saint-Nazaire de Montréal (19 avril 1928).

La naissance de Ville-Marie, par l'abbé George Thuot (17 mai 1928).

Le Très Honoré Frère Allais-Charles, supérieur général de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, par Jean-Louis Albe (21 juin 1928).

Mgr J.-Herménégilde Cousineau, prélat de la Maison de Sa Sainteté, par l'abbé L.-A. Jasmin (5 juillet 1928).

L'abbé Charles-Edouard Valiquette, décédé le 16 mai 1928 (19 juillet 1928).

Christophe Colomb et ses récents historiens, par Florian La Porte (9 août 1928).

Antoine Roy

QUESTIONS

Le 11 août 1662, le gouverneur d'Avaugour certifie que Marie-Charlotte de Poitiers est "veuve par la mort de son mari tué par les Iroquois." Le mari de Marie-Charlotte de Poitiers se nommait Joseph Hébert. Où fut-il tué par les Iroquois?

J. H.

Quel rapport a eu Jean Beauvais avec la Nouvelle-France? Le 16 janvier 1637, il se faisait concéder deux seigneuries, l'une dans la ville de Québec et l'autre dans le comté actuel de Lotbinière. Je ne crois pas qu'il soit jamais venu dans la Nouvelle-France?

U. V.

RÉPONSE

Où est né le sieur Péan de Livaudière ? (XXXIV, p. 582). — Mgr Tanguay ne donne pas la date ni l'endroit de naissance de Michel-Jean-Hughes Péan, le notoire Péan, fils de Hughes-Jacques Péan de Livaudière et de Marie-Françoise Pécaudy de Contrecoeur.

La date et l'endroit de naissance de Péan nous sont donnés dans un acte de notoriété reçu par le notaire Claude Barolet, à Québec, le 25 septembre 1747.

Cet acte se lit comme suit :

“Aujourd’huy vingt-cinquième jour de septembre de l’année mil sept cent quarante sept, sont comparus pardevant les notaires royaux en la prevosté de Québec en la Nouvelle-France y résidans soussignés M. Me François Etienne Cugnet, premier Coner au Conseil Supérieur de cette Nouvelle-France et directeur du domaine du Roy en ce pays, MM. François Foucault, aussy Coner au d. Conseil et écrivain principal de la marine, MM. Thomas-Jacques Taschereau, aussy conseiller et trésorier de la marine en ce d. pays, messieurs Me Guillaume Estebe et Guillaume Guillimin, aussy coner au d. Conel Supérieur, MM. Joseph Nouchet, coner assesseur et Me M. Nicolas Boisseau, coner secrétaire du Roy et greffier en chef du dit conseil, demeurant en cette d. ville de Québec, lesquels ont attesté et certifié pour véritable à tous qu’il appartiendra que M. Michel-Jean-Hughes Péan, escuyer S. de Livaudière ayde-major de la place et gouvernement de Québec, est né à Contrecoeur, paroisse de la Trinité, et est âgé de vingt-quatre ans accomplis le dix-huittieme de may dernier que l’on ne peut avoir son extrait batistaire par la raison que le registre tenu au temps de son bâtème a esté incendié lorsque le presbitaire du curé de la d. paroisse de la Trinité a breuslé ; que M. Pierre-René Péan, Ecuyer, sieur de Livaudière écrivain du Roy de la marine de présent en France, est né en la seigneurie de Saint-Ours, paroisse de la Conception et est âgé de vingt trois ans accomplis le douze juillet dernier, que tous les deux sont les

seuls enfants issus du mariage qui a été entre feu Me Hughes-Jacques Péan vivant écuyer S. de Livaudière, chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis et major des ville et chateau de Québec, et dame Marie-Françoise Pecaudy de Contrecoeur, qui par conséquent sont les deux seuls héritiers de mon d. feu S. Péan leur père, ce que mes d. sieurs comparans affirment véritablement néanmoins sur la déclaration que mad. leur mère leur en a donnée et les connaissances particulières qu'ils en ont depuis plusieurs années, pour servir et valoir ainsi que de droit à qui il appartiendra. Fait et passé au d. Québec étude des d. notaires les jour et an susdits et ont signé lecture faite suivant l'ordre.

“Cugnet, Nouchet, Estèbe, Guillimin, Foucault, Boisseau, Taschereau, Panet, Barolet.”

LES DISPARUS

L'honorable Pierre-Etienne Fortin — Né à Verchères le 4 décembre 1823, du mariage de Pierre Fortin et de Marie-Anne-Julie Duvernay. Admis à la pratique de la médecine en 1845, il soigna en 1847 les pauvres irlandais atteints du typhus. De 1852 à 1867, il fut magistrat stipendiaire du golfe Saint-Laurent et rendit de grands services. Il fut ensuite député de Gaspé aux Communes et à la législature de Québec, commissaire des Terres, orateur de la Chambre, sénateur, etc., etc. Décédé à Laprairie le 15 juin 1888. On a de M. Fortin: *Reports and correspondence relating to the protection of the fisheries in the gulf, during the season of 1856*; *Rapport annuel sur la protection des pêcheries dans le golfe Saint-Laurent pendant la saison de 1858*; *Rapport sur la protection des pêcheries dans le golfe Saint-Laurent pour 1861-1862*; *Rapport annuel pour la protection des pêcheries dans le golfe St-Laurent, à bord de la "Canadienne" pendant la saison de 1864*; *Système de télégraphie et de sémaphores à l'usage de la marine dans le golfe St-Laurent (1876)*; *Le détroit de Belle-Isle (1877)*; *L'indemnité des pêcheries, discours prononcé le 3 mai 1879*, etc., etc.

LES VIEUX PAPIERS

Dans une lettre qu'il adresse au *Times*, de Londres, M. E.-A.-R. Barnard attire l'attention du public anglais sur l'importance de ne pas détruire les papiers et documents anciens restés aux mains des familles ou de certaines institutions avant de les avoir soumis à l'inspection de personnes en mesure de juger de leur valeur historique.

Il arrive trop souvent, en effet, que l'on jette ou détruit des pièces précieuses ou qui le deviennent après un certain nombre d'années. Ces pièces prennent parfois de la place, surtout, on n'en voit pas toujours l'utilité et, un mauvais jour, on prend le parti de s'en débarrasser. Pourquoi, quand on en est arrivé là, ne pas consulter nos archivistes ou nos bibliothécaires avant de donner suite à sa résolution? Cette démarche n'occasionnera guère de retard et elle peut permettre de sauver de la destruction des documents irremplaçables.

Le cas s'est produit, par exemple, d'un particulier qui, à un moment donné, décida de brûler un paquet de lettres trouvées parmi des paperasses. L'holocauste était commencé quand, heureusement, survint un ami qui eut la curiosité d'examiner quelques-unes des lettres vouées ainsi aux flammes. Il constata aussitôt qu'elles étaient de la main d'un de nos principaux hommes d'État canadiens-français et qu'elles renfermaient des notes fort intéressantes sur l'histoire de certaines régions et de certaines activités de la province de Québec.

Suivons donc le conseil que M. Barnard donne à ses compatriotes de la Grande-Bretagne! C'est le même avertissement que nous donne M. Pierre-Georges Roy, archiviste de la province, quand, à la fin du *Bulletin des Recherches Historiques*, publié sous sa direction, il demande que tous aident à conserver les "vieilles choses", maisons, articles divers, documents, lettres qui ont jusqu'ici échappé à la destruction. Quiconque collabore à cette oeuvre se montre bon patriote; il contribue à faire revivre avec sa physionomie plus nette, plus détachée, plus véridique, l'image de la patrie d'autre-

fois, celle dont nous voulons nous inspirer pour être à la hauteur des devoirs d'aujourd'hui.

Ne jetons ni ne détruisons les vieux papiers ou autres objets anciens avant d'avoir en quelque sorte obtenu le "visa" d'une personne compétente. Il est si facile d'avertir qui de droit; il suffit d'y penser. (*La Presse*, 7 mai 1929).

LES DISPARUS

Jean-Baptiste Renaud — Né à Montréal le 9 mai 1814, du mariage de Jean-Baptiste Renaud et de Marguerite Gravelle. " Parti d'en bas, sans fortune, n'ayant pour tout capital qu'un jugement sain, un grand sens pratique des affaires, une énergie indomptable, M. Renaud a vu son commerce grandir et s'étendre peu à peu jusqu'à ce qu'il fut devenu un des plus puissants négociants de cette province. D'une honnêteté et d'une respectabilité à toute épreuve, sa parole valait de l'or; on traitait avec lui sans écrit, sans témoins. M. Renaud avait des idées larges, libérales; ce n'était pas son commerce seul qui l'occupait et il ne lui suffisait pas d'agrandir, par un travail ardu, le cercle de ses affaires. Ayant à coeur les intérêts de sa ville, il a fait des efforts constants pour amener dans les murs de Québec la prospérité et le progrès, allant quelquefois jusqu'à mettre sa fortune en péril pour établir à Québec des industries dont le besoin se faisait sentir. Directeur de banques, de compagnies d'assurances, organisateur de nouvelles entreprises de chemin de fer, l'un des derniers projets auxquels il a prêté son nom a été la construction d'un pont entre le Cap-Rouge et la rive sud." (*Courrier du Canada*, 2 mars 1884).

QUESTION

Quel est ce sieur Quesnel, canadien, dont parle M. de Bourgmont, dans la relation de son voyage dans le haut de la rivière Missouri en 1724?

X. X. X.

LETTRE DE L'ABBE J.-B. BOUCHER A JOHN
NEILSON

Laprairie, 10 mai 1806

Monsieur,

Je vous envoie enfin ces remarques sur les lettres de Mr Anburey dont vous avoit parlé notre ami Mr Bedard, et que vous m'aviez témoigné désirer avoir pour soutenir vos regards et ceux du public. Si vous jugez à propos de les imprimer, soit dans vos gazettes, ou comme il vous plaira, elles auraient besoin d'être reconnues, corrigées et augmentées; et c'est ce que je n'ai pu faire que dernièrement, ma plume n'a point distillé le fiel; mais il falloit bien qu'elle fit couler quelques gouttes au moins de spiritus vitrioli dulcis, quoique militaire *Epistolier* ne nous ait pas trop menagés, j'ai alloué quelque chose à ses préjugés et à ses envies de rire, son ouvrage qui d'ailleurs ne manque pas de mérite surtout quand il s'en tient à son art, eut été estimable s'il n'eut voulu dire que la vérité.

La malignité de l'officier anglois ne m'a point donné d'humeur contre sa nation, pour le prouver, je vais vous faire une révélation importante. Les François déclarèrent en 1754 la guerre à l'Angleterre à l'occasion de la mort de Mr Jumonville, tué, disoit-on, par une balle de mousquet pendant qu'il déliroit une harangue, en qualité d'ambassadeur au fort de la Nécessité, sur l'Ohio. Un sauvage, blessé mortellement, qui expira aussitôt après avoir articulé le nom de Jumonville, à Mr deVilliers, son frère, étoit resté seul de tout le détachement, pour en porter la nouvelle. Tel est, avec la vengeance qui en fut tirée le sujet du poème de Jumonville, composé par Mr Thomas. Le fait est faux: le parti de découvreurs que conduisoit Mr Jumonville fut rencontré dans un vallon par un détachement d'Anglois et de Sauvages, commandé dit-on par Washington. Les Anglois firent une décharge qui renversa Mr Jumonville qui ne faisoit point alors sur le discours que lui prête Mr Thomas. Je tiens ce récit d'un Mr à quelques pas duquel tomba Mr Jumonville. La même chose m'avoit déjà été auparavant rapportée par un autre Mr à qui l'avoit racontée avec les mêmes circonstances,

une personne qui avoit été de cette même découverte, mais qui est décédée depuis plusieurs années; ces deux témoins, l'un oculaire, l'un auriculaire, sont deux personnes respectables et instruites. Mr Jumonville avoit, il est vrai, la commission d'entrer en pour-parler avec les Anglois, mais il étoit aussi muni de celle de les attaquer s'il étoit le plus fort.

Dans votre Almanac, dans la liste des notaires, vous pouvez encore biffer le nom du pauvre Ignace Bourassa, que j'ai enterré il y a deux ans. C'étoit sans votre ordre que Mr Brown m'avoit envoyé une copie de votre Almanac, je la lui ai payée quand j'en ai été informé; vous n'avez point répondu à ma dernière lettre ni ne m'avez donné de nouvelles de l'impression des Cantiques.

Je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J.-B. BOUCHER (1)

QUESTIONS

Dans une lettre de Mgr de Laval datée de Paris le 25 octobre 1687, il est question du fameux livre du docteur Arnauld la *Morale pratique des Jésuites*. Le premier évêque de la Nouvelle-France dit de ce livre qu'il est *un grand scandale*. Cette lettre a-t-elle été publiée? Où?

S. J.

Quelle est cette "mutinerie des peuples de Longueuil" dont il est question dans un document soumis au Conseil de marine en 1717?

Sol

Qui est ce sieur de Lotbinière, "canadien, ci-devant officier en Canada", qui, le 28 octobre 1717, reçoit de la Compagnie des Indes une commission de sous-lieutenant en Louisiane?

Lotb.

(1) Archives de la province de Québec.